

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

vendredi 19 mars 1926

## Sommaire :

L'Eglise et les Missions

Ut poesis pictura

Le malentendu wilsonien

La faillite du socialisme

Le problème de Mange-la-Faim

Pie XI

Chanoine Bondroit

V<sup>te</sup> Ch. du Bus de Warnaffe

Comte Perovsky

Paul Cazin

**Les idées et les faits :** Chronique des idées : Le nouvel Archevêque de Malines. — Mgr J. Schyrgens. — La crise de Genève. — France. — Palestine.

## La Semaine

♦ La revue catholique des idées et des faits présente à Sa Grandeur Monseigneur Van Roey avec ses respectueuses félicitations l'hommage de sa filiale soumission et de son absolu dévouement.

Daigne le successeur de l'illustre prince de l'Eglise, sous les hauts auspices et l'inspiration duquel cette revue parut pendant cinq ans, être assuré que nous reportons sur lui notre affectueuse confiance et notre profonde vénération.

♦ Une panique organisée a mis le franc belge par terre. Des financiers sans scrupule ont fait échouer le plan Janssen pour se remplir les poches. La faiblesse de notre organisation politique, les tares inhérentes à toute démocratie empêchent une nation de se défendre efficacement contre les coups d'aventuriers.

*Endémocratie politique, c'est l'or qui finit par régner.  
Et l'or n'a, trop souvent, ni conscience, ni patrie...*

♦ Ce qui vient de se passer sur les bords du lac Lemman porte un coup très rude à ceux qui « croient » à la S. D. N.

Locarno devait se compléter à Genève. L'Allemagne serait, enfin, traitée en égale.

Elle y mit les conditions que l'on sait.

On céda...

Elle allait triompher pleinement dans un conflit de prestige et une lutte de volontés quand le lointain Brésil, soutenu, dit-on, par l'Italie et par les Etats-Unis, fit tout avorter.

Et la S. D. N. s'est révélée très faible en politique.

Que sera-ce quand un véritable conflit surgira!...

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220.50; Compte chèque postal : 489.16)

## Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME  
CAPITAL : 90,000,000      RÉSERVES : 26,000,000

SUCCURSALE DE BRUXELLES :  
**68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies**

BUREAUX  
**BRUXELLES-MARITIME, 30, Place Sainctelette**  
**VILVORDE, 18, Rue de Louvain**  
**FOREST, 14, place Saint-Denis**

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au **CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS**, qui bonifie actuellement :

En compte de QUINZAINE (préavis de 3 jours) . . . 6.00 %  
En compte à UN MOIS (préavis de 3 jours avant le 15) 6.25 %  
En compte de SIX MOIS (au 15 ou au 20 du mois) . . 6.75 %

Avec facilité de retrait anticipé :

1° Après le cinquième mois . . . . . 6.65 %  
2° Après le quatrième mois . . . . . 6.55 %  
3° Après le troisième mois . . . . . 6.45 %  
4° Après le deuxième mois . . . . . 6.35 %  
5° Après un mois . . . . . 6.25 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 francs minimum et multiples de 500 fr.

## 28<sup>e</sup> Congrès Eucharistique

### à Chicago (20-24 juin)

Départ Européen à Anvers le 2 juin par le **MELITA**  
Retour à Anvers le 8 juillet par le **MINNEDOSA**

*Visite de Québec — Montréal — New York —  
Washington — Chicago — Détroit — Usines  
Ford — Toronto — Chutes de Niagara. — —*

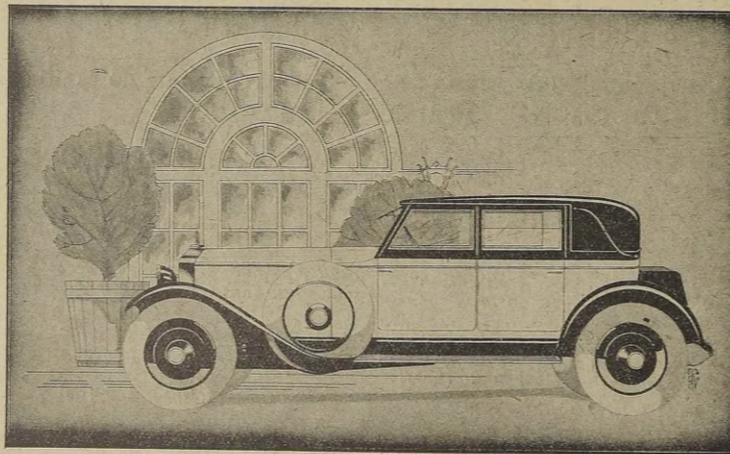
Organisation complète tous frais compris

par

**LE GLOBE** 3, Avenue Louise, BRUXELLES  
41, Avenue de France, ANVERS

en collaboration avec le Canadian Pacific

Brochure explicative gratuite sur demande.



CARROSSERIE

## VAN DEN PLAS

Sec. An. Bruxelles Sec. An.

présente

sa nouvelle

Conduite Intérieure

### SPORT

**TAPIS**  
BATTAGE · NETTOYAGE · TEINTURE · DÉSINFECTION

TEINTURERIE A L'HYGIÈNE

Fondée en 1851

**J<sup>N</sup> & J<sup>H</sup> TOBY FRÈRES**

2-4-6, rue Louis Hap, ETTERBEEK

Téléphone 324,96

# GRANDE MAISON de BLANC

RUE MARCHÉ-AUX-POULETS

BRUXELLES

LUNDI 15 ET JOURS SUIVANTS

## RIDEAUX, STORES AMEUBLEMENT

**Vitrage** guipure veloutée, qualité fine. Largeur 0<sup>m</sup>62  
Le M. 2.95 et 1.95

**Brise-vue** au mètre, motifs imitation filet italien. Hauteur 0<sup>m</sup>60  
Le M. 3.90 et 2.95

**Laize** guipure fine nuance ivoire.  
Larg. 1<sup>m</sup>35 1<sup>m</sup>05 0<sup>m</sup>80  
Le M. 3.90 3.50 1.95

**LES PALMES Laize** filet marque-Fox, qualité extra nuance ivoire.  
Largeur 1<sup>m</sup>80 1<sup>m</sup>50 0<sup>m</sup>75  
Le M. 15 11.90 5.90

**Etamine** rayures ou carreaux ajourée p<sup>r</sup> ameublement. Largeur 1<sup>m</sup>40.  
Le M. 6.90 et 4.90

**Toile** filet blanc ou crème pour stores et ameublement.  
Largeur 2<sup>m</sup>40 1<sup>m</sup>80 1<sup>m</sup>40  
Le M. 11.90 8.90 6.90

**Bas de-store** ou **Brise-vue**, filet indien, frangé, haut 0<sup>m</sup>45.  
Le M. 3.90 et 3.40

**Riches dentelle** crème genre Bruges p<sup>r</sup> stores haut 0<sup>m</sup>36  
Le M. 5.90

**Dentelle Cluny** ocre pour rideaux et ameublement, haut. 0<sup>m</sup>12  
Le M. 2.95

L'ENTRE-DEUX, haut. 0<sup>m</sup>12. Le M. 2.50

**Store flamand** beau canevas écri, garni jolie frange  
1<sup>m</sup>20 × 2 m. 12 50 1<sup>m</sup>10 × 2 m. 11 50

**Store flou** filet de Picardie, motifs haute nouv.  
1<sup>m</sup>40 × 1<sup>m</sup>80. 19.50 et 17

**Store flou** étamine ajourée, entre-deux et dentelle genre Bruges.  
1<sup>m</sup>80 × 2<sup>m</sup>50 49 1<sup>m</sup>40 × 2<sup>m</sup>25 33

**Store flou** filet noué entièrement brodé main, orné glands  
2<sup>m</sup>20 × 2<sup>m</sup>50 1<sup>m</sup>80 × 2<sup>m</sup>50 1<sup>m</sup>50 × 2<sup>m</sup>25  
110 89 65

**Couvre-lit** filet noué, entièrement brodé à la main.  
2<sup>m</sup>40 × 2<sup>m</sup>50 175, 135 et 110

**Toile canevas** écri bonne qualité pour store flamand.  
Larg. 1<sup>m</sup>40 1<sup>m</sup>20  
Le M. 9.90 et 7.90 7.50 et 5.90

**Cretonne** ameublement grand feint, grand choix de dessins.  
Larg. 1<sup>m</sup>30 0<sup>m</sup>80

Le M. 12.50 et 8.90 5.50 et 4.50  
**Joli tissu broché** fond crème ton sur ton pour ameubl.  
Largeur 1<sup>m</sup>30. Le M. 13.50

**Table rustique** chêne patiné, pieds tournés hauteur 0<sup>m</sup>60.  
Plateau rond 49 — rectangulaire 59

**Effilé** crème et toutes nuances pour stores et garniture d'ameublement.  
Le M. 1.95, 1.10 et 0.75

LA GRANDE MAISON DE BLANC  
NE VEND QUE DU BON

**SENSATIONNEL !**

# Chocolat Duc !

**SEPT MILLIONS DE FRANCS**  
DE PRIMES PAR AN

*L'achat de DOUZE PAQUETS DE CHOCOLAT :*

RÉGAL BLANC No 27  
RÉGAL ROUGE No 1000  
LINA MAUVE No 156  
LINA JAUNE No 157  
MANNA No 39

*assure une participation gratuite au tirage de l'emprunt de la  
fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre  
de 1921.*

*Profitez de cette occasion de faire fortune.*

**TENTEZ LA CHANCE.**

Consultez note explicative à l'intérieur des paquets.

On cherche p<sup>r</sup> dame 60<sup>me</sup> années, dév. intell. bonne écriture  
t. b. éducat : ayant eu revers, petite comptabilité, surveill., contrôle  
ou correspondance dans œuvre ou ailleurs. t. b. référ : Bureau  
journal L. N. 45.

# "SWAN"



**Tailleur - Couturier**  
- Fourreur -

CHEMISES

DUPAIX

CHAPEAUX

CRAVATES

CANNES

COLS

TÉLÉPHONE 23116

PARAPLUIES

*27, Rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles*

## CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : Fr. 60,000,000

Réserves : Fr. 15,500,000

SIÈGES : SIÈGES :  
ANVERS : 36, Courte rue de l'Hôpital  
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts  
175 SUCCURSALES ET AGENCES EN BELGIQUE

FILIALES :

à PARIS à LUXEMBOURG  
20, rue de la Paix 55, Boulevard Royal

**BANQUE - CHANGE - BOURSE**

# Lettre Encyclique de S. S. le Pape Pie XI<sup>(1)</sup>

AUX  
PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES  
ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÈGE  
APOSTOLIQUE.

A nos vénérables Frères  
Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres ordinaires  
en paix et communion avec le Saint-Siège apostolique.

PIE XI, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,  
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

## INTRODUCTION.

### L'intérêt primordial porté par l'Église et le Saint-Siège aux missions.

A qui repasse attentivement les faits et gestes de l'Église, il ne peut échapper que les Souverains Pontifes ont tourné dès le début de notre ère leurs principales préoccupations et leurs efforts les plus tendus vers les nations encore « assises dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort », afin de leur porter, malgré tous les obstacles et toutes les difficultés, la lumière de la doctrine évangélique et les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Car le but même de l'Église n'est-il pas d'étendre le Royaume du Christ jusqu'aux extrémités de la terre et de faire ainsi participer tous les hommes aux avantages de la Rédemption? Et donc, quiconque tient ici-bas la place du Prince des Pasteurs ne doit pas se contenter de conserver et d'entretenir le troupeau qui lui a été confié. Il manquerait à son devoir le plus essentiel en ne s'efforçant pas de toute son énergie d'amener au Christ et de joindre à ses ouailles ceux qui sont restés jusqu'ici éloignés du bercail, étrangers à l'Église.

Nos prédécesseurs, à toutes les époques, s'acquittèrent fidèlement de ce mandat d'enseigner et de baptiser les nations. Ils envoyèrent des missionnaires porter partout la lumière évangélique. D'abord dans les régions de l'Europe qui restaient à convertir. Plus tard dans les terres lointaines que les explorateurs européens venaient de découvrir. Nombre de ces missionnaires, à cause de la sainteté de leur vie et de l'héroïsme de leur mort, sont honorés par l'Église d'un culte public. Il faut d'ailleurs constater que les résultats de leur zèle et de leurs efforts furent très inégaux. En certains endroits, ils travaillèrent presque en vain; en d'autres, ils trouvèrent la mort; parfois encore, ils furent expulsés; et ainsi le champ qu'ils avaient entrepris de cultiver n'avait pour ainsi dire rien perdu de sa sauvagerie ou bien après une éphémère floraison chrétienne, abandonné à lui-même, était de nouveau peu à peu envahi par les ronces et les épines.

Mais ce nous est une joie de constater que ces dernières années ont vu les congrégations missionnaires, par un redoublement de zèle, accroître leurs efforts et en même temps les fruits de leur apostolat et les fidèles répondre à cet accroissement de travail apostolique par un accroissement de générosité en faveur des missions.

A ce progrès, nous ne pouvons douter que n'ait grandement contribué la Lettre qu'adressait à l'Épiscopat catholique notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, en date du 30 novembre 1919 sur la « propagation de la foi dans l'univers entier ». Dans cette Lettre, en effet, un appel instant était adressé à tous les Evêques pour qu'ils viennent en aide aux missions et d'autre part des con-

seils précieux étaient donnés aux Vicaires et aux Prêtres apostoliques concernant les erreurs à éviter et les méthodes à employer par les missionnaires dans l'exercice de leur ministère pour en obtenir plus de fruits.

### L'intérêt porté par le Pape Pie XI.

En ce qui Nous concerne, vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que dès les premiers jours de Notre pontificat, Nous avons résolu de consacrer toutes Nos énergies à étendre le royaume de l'Évangile et à ouvrir ainsi aux nations païennes l'unique voie du salut. Et à cette fin, deux moyens, étroitement associés, Nous ont paru non seulement utiles et opportuns mais indispensables. A savoir que des missionnaires beaucoup plus nombreux et plus abondamment pourvus de connaissances nécessaires à leur ministère fussent envoyés dans ces régions immenses et pour ainsi dire inilimitées qui n'ont pas encore reçu la bonne nouvelle, et que, les fidèles, de leur côté, comprennent de plus en plus avec quelle ardeur de charité, quelle ferveur de prières et quelle libéralité ils doivent s'intéresser et se dévouer à cette œuvre très sainte et très salutaire.

N'était-ce pas là Notre intention en organisant dans Notre palais même du Vatican l'exposition des missions. Et Nous remercions Dieu des heureux résultats qu'Il Nous a permis d'en constater. On Nous a rapporté que des jeunes gens à considérer et à voir en quelque sorte de leurs yeux l'action de la grâce divine et de la magnanimité humaine dans l'évangélisation des infidèles ont reçu dans leur cœur les premières étincelles d'une vocation apostolique. Et Nous avons de bonnes raisons d'espérer qu'elle ne restera pas vaine cette grande admiration qu'une multitude de pèlerins ont emportée de leur visite à l'exposition vaticane des missions.

Et pour que ces enseignements et ces exhortations tacites mais combien éloquents de l'exposition jubilaire ne cessent pas avec l'Année Sainte, Nous avons décidé, comme vous le savez peut-être, de transformer cette exposition en Musée permanent. Ce musée n'accueillera qu'un choix des objets qui furent exposés au Vatican et il les disposera dans un ordre meilleur. Il sera installé dans Notre palais du Latran, d'où précisément, après la paix de Constantin, Nos Prédécesseurs envoyèrent vers les régions dont le blé mûrissant appelait les moissonneurs tant de missionnaires qui ont fait par leur sainteté et leur zèle apostolique l'admiration des hommes. Dans ce musée, les chefs de mission et les missionnaires en général viendront prendre des leçons et faire des comparaisons qui leur inspireront de plus grandes conceptions et de meilleures méthodes; et les simples fidèles y retrouveront les bienfaisantes impressions de l'exposition du Vatican.

Afin d'accroître encore l'ardeur des fidèles pour la grande œuvre d'évangélisation, Nous vous prions Vénérables Frères, d'user de votre influence et de votre autorité. Est-il une cause qui mérite davantage votre zèle et votre sollicitude. Votre situation et vos fonctions dans l'Église vous en font un devoir, et aussi vos sentiments à notre égard. Sachez-le, tant qu'il Nous restera un souffle de vie, Nous éprouverons jusqu'à l'anxiété ce souci, dont Nous vous entretenons présentement, des missions lointaines. En pensant qu'il y a encore sur la terre un milliard de païens il est impossible à Notre esprit de trouver le repos (1) et il Nous semble que cet ordre de Dieu au prophète s'adresse également à Nous : *Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam*; Elève la voix sans te lasser, qu'elle devienne éclatante comme le son de la trompette (2).

(1) II Cor. XIII, 5.

(2) Isai. 58, 1.

(1) Traduction de notre collaborateur et ami M. l'abbé PICARD.

## PREMIÈRE PARTIE.

**Obligation générale de charité de s'intéresser à l'évangélisation des infidèles.**

Combien il est contraire à la charité que nous devons avoir envers Dieu et envers tous les hommes de se désintéresser, lorsque l'on est dans le bercaïl, de ceux qui errent hors des voies du salut, c'est tellement évident qu'il n'est pas nécessaire de Nous attarder à le démontrer.

Notre amour envers Dieu exige que nous cherchions à augmenter le nombre de ceux qui l'adorent, le servent en esprit et en vérité (1) et à ranger de nouveaux sujets sous l'empire bienfaisant et très aimant de Notre-Seigneur, afin que les fruits de son sang deviennent plus abondants (2) et que nous lui soyons plus agréables car rien ne lui est cher comme d'amener les hommes à la vérité et de les sauver (3).

Que s'il a fait de la charité fraternelle le signe auquel on reconnaît ses disciples (4), n'est-il pas évident que la plus haute des œuvres de charité que l'on puisse exercer envers les hommes c'est de les retirer des ténèbres de la superstition et de les introduire dans la lumière de la vraie foi.

Cette œuvre surpasse les autres témoignages et les autres actes de charité d'autant que l'esprit est au-dessus de la matière, le ciel au-dessus de la terre, et l'éternité au-dessus du temps.

Communiquer aux pauvres païens de tout son pouvoir le plus précieux de tous les dons, la foi et les biens qui l'accompagnent, c'est montrer qu'on estime ce don comme il convient et c'est prouver de la meilleure manière sa reconnaissance envers Celui à qui nous en sommes redevables.

**Obligations particulières du clergé et des évêques.**

Si les simples fidèles ne peuvent pas se soustraire à ces obligations de charité, que faut-il penser et dire du clergé, qui a été élevé par l'élection et la bonté du Christ à la participation de son sacerdoce et de son apostolat, et que faut-il penser et dire de Vous, Vénérables Frères, que la plénitude du sacerdoce a placés à la tête du clergé et des fidèles chacun dans votre diocèse? Ce n'est pas seulement à Pierre, dont Nous occupons le siège, mais en même temps à tous les apôtres, dont Vous êtes les successeurs, que le Maître a ordonné d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile à toute créature (5). Et par conséquent, vous devez, dans la mesure permise par votre mission particulière, partager notre charge de propager la foi chez tous les peuples. Laissez-Nous donc vous adresser à ce sujet d'instantes et paternelles exhortations, car le compte est redoutable que nous devons un jour rendre à Dieu.

**Prières pour les missions.**

Vous vous efforcerez premièrement, Vénérables Frères, par vos discours et par vos écrits, d'introduire et d'accroître progressivement parmi vos ouailles l'habitude de prier le Maître pour qu'Il envoie des ouvriers à sa moisson (6) et accorde aux païens les secours de sa lumière et de sa grâce. C'est intentionnellement que Nous avons dit l'habitude de prier pour les missions, et Nous entendons une habitude stable et perpétuelle, car ces prières habituelles seront plus puissantes sur le cœur de Dieu.

Les missionnaires auront beau se dépenser, arroser de leurs sueurs et même de leur sang le champ de leur apostolat, ils auront beau employer les méthodes les plus perfectionnées et se munir des moyens humains les plus efficaces, si Dieu ne touche les cœurs des infidèles et ne les attire à Lui, tout ce travail aura été vain.

Il est aisé de comprendre que cette façon d'aider les missionnaires est au pouvoir de tous les chrétiens puisque tout le monde est à même de prier. Ce serait donc une ordonnance conforme à nos désirs et qui serait en même temps adaptée aux possibilités et aux dispositions du peuple chrétien que celle par laquelle vous demanderiez, par exemple, d'ajouter au rosaire ou autres prières

(1) Joan. 4, 24.

(2) Ps. 29, 10.

(3) I Tim. 2, 4.

(4) Joan. 18, 35; 15, 12.

(5) MARC. 16, 15.

(6) MARCH. 9, 38.

analogues qui se récitent régulièrement dans les églises paroissiales et dans toutes les chapelles quelque invocation pour les missions et pour la conversion des infidèles. Et n'omettez pas d'exhorter tout spécialement à ces prières pour les missions les enfants et les religieuses. Nous désirons que des asiles, des orphelinats, des écoles, des collèges, des maisons et des communautés de religieuses monte continuellement vers le ciel des supplications pour le progrès de l'Evangile afin que d'abondantes bénédictions descendent sur les travaux des missionnaires et sur cette multitude innombrable de pauvres païens. Sans aucun doute, Dieu exaucera volontiers ces prières de l'innocence et de la pureté. Et ne peut-on espérer que dans ces âmes qui auront prié dès l'enfance la plus tendre pour le salut éternel des infidèles, la grâce de Dieu dépose le goût et le désir de l'apostolat, et que, si ces germes sont protégés et cultivés, ils donnent plus tard de bonnes vocations missionnaires.

**Obligation de favoriser les vocations missionnaires.**

Nous touchons ici et Nous ne faisons que toucher un point d'une extrême importance. Personne n'ignore le tort causé aux missions par la guerre. Un grand nombre de missionnaires ont été rappelés dans les armées de leurs pays et beaucoup sont tombés sur les champs de bataille. D'autres ont été chassés de leurs missions et ont dû les laisser à l'abandon.

Ces dommages doivent être réparés et souvent l'œuvre doit être pour ainsi dire recommencée. Puis il faut l'étendre, et la faire progresser. Lorsque l'on pense à l'immensité des pays qui sont restés fermés jusqu'ici à la civilisation chrétienne, quand on se représente la multitude des hommes qui sont encore privés des avantages de la Rédemption, et les difficultés dans lesquelles les missionnaires se débattent et sont empêchés à cause de leur insuffisance numérique, il faut conclure à la nécessité et à l'obligation, pour le clergé et les fidèles, de se dévouer ensemble à accroître considérablement les phalanges des prédicateurs de l'Evangile en pays infidèles.

Si donc un jeune homme, un séminariste, un prêtre dans vos diocèses respectifs manifeste le désir de se consacrer à cet apostolat sublime des missions lointaines, non seulement la pensée ne vous viendra même pas de le en détourner, mais vous les approuverez et vous userez de votre influence et de votre autorité pour les encourager. Sans doute vous pouvez examiner loyalement si leur vocation est bien divine. Mais dès que vous avez la certitude qu'ils sont appelés par Dieu, aucune considération des nécessités de votre diocèse ne doit plus vous empêcher d'accorder votre consentement ni vous faire retarder l'autorisation. Car vos fidèles ont à portée de la main peut-on dire, les moyens de salut et leur situation à ce point de vue n'est pas comparable à celle des païens, surtout des barbares et des sauvages. Par amour pour le Christ et pour les âmes, vous n'hésitez pas à faire le sacrifice de quelques collaborateurs. Encore; faut-il parler ici de sacrifice et ne devons-nous pas avoir la certitude que le divin Fondateur de l'Eglise compensera cette perte en répandant des grâces plus abondantes sur le diocèse et en suscitant des vocations sacerdotales?

**Les œuvres de missions.****1° L'ASSOCIATION MISSIONNAIRE DU CLERGÉ.**

Pour que cette action en faveur des missions s'harmonise avec les autres activités qui relèvent de votre ministère pastoral, vous ordonnerez la création de l'association missionnaire du clergé et là où elle existe déjà vous en faciliteriez le développement et une plus grande efficacité par vos conseils et vos exhortations autorisées. Cette association fondée il y a dix ans, par la sagesse de notre prédécesseur Benoît XV, enrichie de nombreuses indulgences et rangée sous la juridiction de la Congrégation de la propagande, est répandue largement dans un grand nombre de diocèses, et nous lui avons signifié plus d'une fois notre paternelle bienveillance.

Car les prêtres qui font partie de cette association et aussi les séminaristes qui peuvent s'y affilier dans des conditions spéciales adaptées à leur situation, ont le souci, en vertu même de leur appartenance à l'institution, d'adresser fréquemment, surtout en offrant le Saint Sacrifice, et de faire dire par d'autres les plus ferventes prières pour la conversion des infidèles; où et quand la chose est possible, ils prêchent sur les missions ou ils organisent des réunions

fructueuses pour l'apostolat en pays infidèles; ils répandent des brochures de propagande; lorsqu'ils remarquent chez un enfant ou un adolescent des signes de vocation missionnaire, ils lui facilitent l'accès à une maison de formation et l'aident à se procurer les moyens nécessaires. Ils favorisent, dans leurs diocèses respectifs l'œuvre de la Propagation de la Foi et ses deux œuvres auxiliaires. Vous n'ignorez pas non plus, Vénérables Frères, vous qui êtes pour la plupart fondateurs ou protecteurs de l'Association missionnaire du clergé, combien elle a déjà augmenté les ressources de la Propagation de la Foi ni ce qu'on peut en espérer de plus considérable encore dans l'avenir grâce à la générosité grandissante du peuple chrétien. Mais il faudrait qu'il n'y ait plus un seul prêtre en qui ne brûle pas cette belle flamme d'apostolat.

## 2<sup>o</sup> LA PROPAGATION DE LA FOI.

Il importe que cette œuvre de la propagation de la foi, la principale des œuvres missionnaires dont nous avons renouvelé l'organisation et transféré le siège, sans diminuer, il va de soi, le mérite et la gloire de sa pieuse fondatrice et de la ville de Lyon, au centre même de la catholicité et à qui nous avons ainsi conféré en quelque sorte le droit de cité romaine, il importe que cette œuvre reçoive aujourd'hui et dans l'avenir, des libéralités égales aux besoins des missions actuelles et de celles qui seront fondées dans la suite. L'étendue de ces nécessités et la pauvreté des missionnaires furent mises en lumière évidente par l'Exposition des missions. Mais peut-être un grand nombre de visiteurs ne s'en sont-ils guère rendu compte distraits qu'ils étaient par la multiplicité, la variété et l'intérêt des objets exposés. Aussi ne devez-vous pas avoir honte ni crainte, Vénérables Frères, de vous faire mendians par charité pour Notre-Seigneur et pour les âmes qu'Il a rachetées. Par vos écrits et par l'éloquence qui jaillira de votre cœur d'apôtre faites comprendre au peuple des fidèles qu'ils doivent amplifier la moisson d'aumônes que recueille chaque année l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Leur générosité ne restera certainement pas sans récompense car il n'y a pas au monde d'affamés et d'assoiffés, de malades et de pauvres qui méritent autant la pitié et la charité chrétiennes que les âmes privées de la connaissance et de la grâce de Dieu.

## 3<sup>o</sup> L'ŒUVRE DE LA SAINTE ENFANCE ET 4<sup>o</sup> L'ŒUVRE DE SAINT PIERRE, APÔTRE.

A cette œuvre principale de la Propagation de la Foi, deux autres, Nous venons de le rappeler, servent d'auxiliaires. Comme le Saint-Siège les a faites siennes, les fidèles doivent les placer avant les œuvres missionnaires qui poursuivent un but particulier. L'une est l'Œuvre de la Sainte Enfance, l'autre, l'Œuvre de Saint Pierre Apôtre. La première a pour but d'amener les enfants chrétiens à constituer un petit pécule pour le rachat et l'éducation des enfants païens abandonnés ou même menacés d'être mis à mort. La seconde demande des prières et des oboles pour la formation d'un clergé indigène qui pourra plus facilement et plus efficacement propager et maintenir la foi dans les populations auxquelles il appartient.

A l'Association de saint Pierre Apôtre, nous avons donné récemment comme patronne sainte Thérèse de l'Enfant Jésus qui, durant sa vie monastique, offrait à son divin Époux pour l'un ou l'autre missionnaire, qu'elle avait en quelque sorte adopté, d'ardentes prières, ses mortifications obligatoires ou libres et surtout les dures souffrances que lui infligeait une pénible maladie. Grâce à la protection céleste de la Vierge de Lisieux, nous espérons de l'Œuvre, des fruits encore plus abondants. Et nous ne pouvons laisser d'exprimer notre joie à la pensée qu'un grand nombre d'Evêques ont voulu s'inscrire comme membres perpétuels, et que des Séminaires et autres institutions ou groupements de jeunesse ont pris la charge de l'entretien et de l'éducation d'un clerc indigène.

De même que notre prédécesseur d'heureuse mémoire a recommandé par Lettre apostolique à la sollicitude des Evêques ces deux œuvres, qu'il faut considérer comme des auxiliaires de l'œuvre principale des missions, ainsi Nous vous les recommandons avec la même instance, Vénérables Frères, et Nous sommes persuadés que grâce à vos exhortations, les fidèles catholiques ne se laisseront pas vaincre et dépasser en générosité par les non catholiques, dont on connaît la largesse envers les propagateurs de leur doctrine et de leur religion.

## DEUXIÈME PARTIE.

### De la nécessité du clergé indigène.

Et maintenant, nous nous tournons vers vous Vénérables Frères, qui, par votre long, pénible et sage apostolat en pays de missions, vous êtes rendus dignes d'être placés par le Saint-Siège à la tête d'un Vicariat ou d'une Préfecture apostolique. Et d'abord Nous voulons vous féliciter de grand cœur, vous et les missionnaires que vous dirigez et guidez, des grands progrès réalisés par les missions, au cours de ces dernières années, car ces progrès sont dus à votre zèle et à votre activité.

Au sujet de votre ministère et des écueils que vous avez à éviter, notre prédécesseur a écrit avec une sagesse et une éloquence incomparables. Nous désirons cependant, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, sur quelques-uns de ces points déjà traités, vous exposer notre sentiment.

Et premièrement, Nous rappelons votre attention sur l'importance du clergé indigène. Si vous ne travaillez pas de tout votre pouvoir à la création du clergé indigène, Nous estimons que non seulement votre apostolat sera incomplet mais que vous retardez dans les pays de missions la constitution et l'organisation de l'Eglise.

Nous reconnaissons volontiers qu'en divers endroits on a commencé à pourvoir à cette nécessité du clergé indigène, en créant des séminaires où les jeunes gens qui paraissent justifier de grandes espérances, sont éduqués et préparés à la dignité du sacerdoce et à l'apostolat auprès de leurs frères de race.

Mais nous sommes trop loin encore des progrès qui seraient indispensables. Vous vous souvenez des plaintes qu'a exprimées à ce sujet, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Benoit XV : « Il est déplorable que dans des régions qui ont reçu la foi catholique depuis plusieurs siècles, on ne trouve pas encore de clergé indigène et que là où il existe, il soit regardé comme d'un rang inférieur. Il est déplorable aussi qu'il y ait plus d'un peuple éclairé depuis longtemps de la lumière de l'Évangile, sorti de la barbarie, parvenu à un tel degré de civilisation qu'il en soit issu des hommes remarquables dans tous les domaines, recevant depuis de nombreux siècles déjà l'action salutaire de l'Évangile et de l'Église et que malgré cela, ces peuples n'aient pas encore pu produire d'évêques pour les gouverner ni de prêtres qui puissent exercer auprès d'eux leur ministère sacré. » (1)

On n'a peut-être jamais suffisamment réfléchi à la manière dont, chez tous les peuples, s'est propagé l'Évangile et s'est constituée l'Église de Dieu. Nous y avons fait allusion dans notre allocution de clôture de l'Exposition Missionnaire et Nous faisons remarquer que, d'après les documents les plus anciens de l'histoire chrétienne, les Apôtres préposaient à chaque nouvelle communauté de fidèles non pas un clergé importé d'ailleurs mais qu'ils s'adjoignaient pour cet office des prêtres choisis parmi les naturels de la région.

De ce que le pontife romain vous a confié, ainsi qu'à vos collaborateurs, la mission apostolique de prêcher la vérité chrétienne aux païens, ne concluez pas que les prêtres indigènes n'aient pas d'autre raison d'être que d'aider les missionnaires dans des ministères secondaires et de compléter, d'une certaine manière, leur action.

Car, Nous vous le demandons, à quoi tendent les Missions sinon à l'institution et à l'organisation de l'Église dans ces régions immenses? Et comment sera-t-elle constituée chez les païens d'aujourd'hui si ce n'est par les éléments qui, jadis, l'ont formée dans nos propres régions, c'est-à-dire par le peuple et le clergé de chaque région et les religieux et les religieuses de la même région. Pourquoi le clergé indigène serait-il écarté ou empêché de travailler dans le champ qui lui appartient en propre et par droit de nature, c'est-à-dire d'exercer le ministère et d'assumer la conduite du peuple auquel il appartient?

En outre, pour qu'il vous soit loisible d'aller gagner au Christ d'autres infidèles et d'autres encore, ne vous sera-t-il pas extrêmement utile de laisser à des prêtres indigènes des communautés chrétiennes à garder et à faire prospérer?

Enfin même pour faire avancer le règne du Christ, les prêtres indigènes seront du plus grand concours, d'un concours qui dépassera tout ce qu'on en attend. Car le prêtre indigène — pour repren-

(1) Ep. Ap. *Maximum illud*.

dre les paroles de notre prédécesseur — « à cause de sa communauté d'origine, de mentalité, de sentiments, de goûts avec ceux qui l'entourent, est apte, étonnamment, à faire pénétrer la foi dans leurs cœurs. Il connaît en effet beaucoup mieux que quiconque comment on peut les amener à persuasion et il se fait souvent ainsi qu'il entre facilement là où la porte est fermée au prêtre étranger. » (1)

➤ Ajoutez encore que les missionnaires étrangers, à cause de leur connaissance incomplète de la langue peuvent avoir des difficultés dans l'expression de leur pensée, ce qui diminue beaucoup la force et l'efficacité de leur prédication.

Il y a encore d'autres inconvénients dont il importe de tenir un juste compte bien qu'ils se produisent plus rarement ou qu'ils semblent être assez facilement évités. Supposez que dans un territoire de mission il y ait, à la suite d'une guerre ou d'autres événements politiques, un changement de régime. Supposez que les nouveaux maîtres exigent ou ordonnent le départ des missionnaires de telle ou telle nationalité. Supposez encore, ce qui, sans doute, arrivera plus difficilement, que les indigènes d'une colonie arrivés à un certain degré de civilisation et à une certaine maturité politique, veuillent, pour être les maîtres chez eux, expulser de leur territoire administrateurs, soldats et missionnaires de la nation dont ils dépendaient; et supposez que la chose ne se puisse faire que par la force armée: Nous vous le demandons, quelle ruine menacerait l'Eglise de ces régions s'il n'y avait comme une sorte de réseau de prêtres indigènes répartis sur tout le territoire et qui puissent pourvoir aux nécessités du peuple chrétien.

Enfin — car dans les conditions actuelles, la parole du maître n'a rien perdu de sa vérité: « la moisson est immense et le nombre des moissonneurs est insuffisant » (2) — l'Europe elle-même, d'où proviennent la plupart des missionnaires, manque aujourd'hui de prêtres. Et elle en manque d'autant plus qu'il importe davantage, avec l'aide de Dieu, de ramener les frères dissidents à l'unité de l'Eglise et d'arracher à leurs erreurs des non-catholiques. Et personne n'ignore que si aujourd'hui le nombre des jeunes gens qui sont appelés au sacerdoce ou à la vie religieuse n'est pas moindre qu'autrefois, il est cependant beaucoup moindre le nombre de ceux qui obéissent à l'appel divin.

De ce que Nous venons de rappeler, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, il résulte qu'il faudrait à vos missions un nombre de prêtres indigènes qui, par lui-même, sans devoir compter sur le secours du clergé étranger, suffise à étendre chez eux la société chrétienne et à administrer la communauté des fidèles de leurs nations.

Ainsi que Nous l'avons noté plus haut, on a commencé dans certains endroits à construire des séminaires pour élèves indigènes. La plupart de ces séminaires ont été placés au point central de plusieurs missions voisines confiées au même ordre ou à la même congrégation. Les vicaires et les préfets apostoliques y envoient des jeunes gens d'élite dont ils assurent les frais d'entretien. Devenus prêtres et ayant acquis les aptitudes nécessaires au ministère sacré, ces jeunes gens reviennent à la mission qui les a envoyés.

Ce qui donc a été commencé par quelques-uns, Nous désirons et Nous voulons et Nous ordonnons que cela soit fait de façon analogue par tous ceux qui sont à la tête de missions en sorte que vous n'écartiez du sacerdoce et de l'apostolat aucun indigène sur lequel on puisse fonder un légitime espoir et qui ait, cela va de soi, la vocation divine.

Sans doute, plus vous aurez de séminaristes — et il est nécessaire que vous en ayez le plus grand nombre possible — et plus vous serez obligés de faire de dépenses. Mais ne vous découragez pas; ayez confiance dans le Rédempteur très aimant dont la Providence, grâce à l'accroissement de la libéralité du monde catholique, permettra au Saint-Siège de vous aider plus largement à réaliser cette œuvre salutaire.

### La Formation du Clergé indigène.

Il ne suffit pas que dans chacune de vos missions, vous ayez le plus grand nombre possible de séminaristes indigènes. Il faut en outre, avoir le souci de les éduquer. Il faut avoir le souci de les former à la sainteté qui convient au sacerdoce, à cet esprit d'apostolat et à la sollicitude du salut de leurs frères en sorte qu'ils soient

prêts à aller jusqu'à donner leur vie pour les membres de leurs tribus et de leurs nations.

Il est très important de les instruire de façon ordonnée et méthodique dans les sciences profanes et sacrées et de ne pas se contenter d'une formation abrégée. Il faut au contraire les faire passer par le cours ordinaire des études afin qu'ils acquièrent une somme suffisante de connaissances.

Et ceux qui, ainsi formés, se feront remarquer par l'intégrité de leur vie, par leur piété, par leur aptitude au ministère sacré et à l'enseignement des vérités divines, non seulement leur peuple et même les dirigeants et les hommes cultivés de leur peuple les honoreront, mais, bien plus, rien ne s'opposera à leur avènement à la tête des paroisses et des diocèses, lorsque finalement, dès qu'il plaira à Dieu, ces paroisses et ces diocèses seront constitués.

### La dignité du clergé indigène.

C'est juger faussement les indigènes que de les considérer comme des hommes d'une race inférieure et d'une intelligence obtuse. Une longue expérience nous apprend en effet que les peuples des régions lointaines ne le cèdent pas toujours aux peuples de nos régions et qu'ils peuvent même lutter d'intelligence avec eux. Que si l'on trouve chez les hommes vivant en pleine barbarie, un extrême lenteur d'intelligence, la chose est inévitable puisqu'ils n'emploient cette intelligence que pour pourvoir aux nécessités quotidiennes très réduites de leur vie.

Si vous pouvez juger de la vérité de toutes ces choses par vous-mêmes, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, Nous aussi Nous pouvons en apporter Notre témoignage. Car Nous avons devant les yeux pour ainsi dire les nombreux indigènes qui, dans les collèges de la Ville Eternelle, sont instruits et formés en toutes sortes de sciences et Nous Nous rendons compte que non seulement ils ne sont pas inférieurs aux autres élèves par la vivacité de l'esprit et les connaissances doctrinales mais que souvent ils les dépassent et l'emportent sur eux.

■ En outre, vous ne pouvez souffrir que les prêtres indigènes soient tenus en quelque sorte en un rang inférieur et voués seulement aux plus humbles ministères, comme s'ils n'étaient pas revêtus du même sacerdoce que vos missionnaires et participants d'un apostolat absolument identique.

En plus, considérez-les comme ceux qui doivent un jour gouverner les communautés et les Eglises que vous aurez fondées par vos travaux et vos sueurs.

Donc, entre les missionnaires européens et ces prêtres indigènes, qu'on ne fasse aucune différence et qu'il n'y ait entre les uns et les autres point de distance mais qu'ils soient unis par un respect commun et une commune charité.

### Les congrégations religieuses indigènes.

Comme Nous l'avons noté plus haut, l'Eglise du Christ dans vos territoires de missions doit comprendre tous les éléments qui la constituent selon les desseins de Dieu. Il s'ensuit que c'est un des devoirs principaux de votre charge d'instituer des congrégations religieuses d'indigènes masculines et féminines. Car pourquoi, parmi les nouveaux disciples du Christ, ceux qui sont appelés à une vie supérieure ne pourraient-ils pas pratiquer les conseils évangéliques?

Et, à ce propos, il importe que les missionnaires et les religieuses qui travaillent dans votre vicariat ou dans votre préfecture ne se laissent pas trop entraîner par l'amour de leur congrégation. Ce sentiment est certes légitime et équitable, mais il ne doit pas empêcher une large compréhension des choses. Si des indigènes désirent entrer dans les anciennes congrégations, il n'y a pas lieu de les en détourner. Il serait absolument inadmissible de les en empêcher du moment qu'on les juge capables d'en assimiler l'esprit et de constituer dans leur région une branche qui ne soit pas dégenérée, ni même dissemblable.

Cependant vous devez considérer loyalement et scrupuleusement s'il n'est pas plus expédient de fonder plutôt de nouvelles congrégations qui soient plus adaptées à la mentalité et aux goûts des indigènes et aux circonstances des lieux ou conditions sociales.

### Catéchistes.

Une autre chose ne doit pas être passée sous silence, qui est très importante pour la propagation de l'Evangile: Nous voulons

(1) Ep. Ap. Maximum illud.

(2) Math. 9, 37, Luc. 16, 2.

dire l'utilité qu'il y a à multiplier les catéchistes, soit européens soit de préférence indigènes, qui collaborent à l'œuvre des missionnaires principalement en instruisant les catéchumènes et en les préparant au baptême.

Il est à peine nécessaire d'énoncer les qualités que doivent avoir ces catéchistes pour que, plus encore par l'exemple de leur vie que par leurs paroles, ils puissent attirer les infidèles au Christ.

Quant à vous, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, vous aurez le plus grand soin de les instruire suffisamment pour qu'ils possèdent la doctrine catholique et puissent en l'enseignant et l'expliquant l'adapter à l'intelligence et à la mentalité de leurs auditeurs, ce qu'ils feront d'ailleurs avec d'autant plus de facilité qu'ils connaîtront plus intimement la nature des indigènes.

### Les ordres contemplatifs en pays de missions.

Nous avons parlé jusqu'ici des compagnons associés ou bien à associer à vos travaux. Il nous reste à ce sujet une dernière chose à proposer à votre zèle. Si cette chose est réalisée, nous sommes persuadé qu'elle servira grandement à l'extension de la foi. Nous avons témoigné plus que suffisamment en quelle estime nous tenons la vie contemplative lorsque, il y a deux ans, par constitution apostolique, nous avons confirmé volontiers la règle de l'ordre des chartreux approuvée dès l'origine par l'autorité pontificale et récemment adaptée au nouveau droit canon.

De même que nous exhortons les supérieurs des ordres contemplatifs d'introduire dans les pays de missions, cette forme austère de vie en y fondant des monastères, de même, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, travaillez-y de votre côté en les priant à temps et à contretemps.

Ces hommes solitaires attireront sur vos travaux une abondance extraordinaire de grâces célestes. D'autre part, il n'est pas douteux que les moines contemplatifs ne trouvent chez vous un séjour conforme à leur vie. On remarque, en effet, que les habitants de ces régions, de certaines surtout, bien que pour la plupart païens, sont naturellement portés à la solitude, à la prière et à la contemplation.

Nous avons devant l'esprit, en vous entretenant de ce sujet, ce grand monastère que les cisterciens réformés de la Trappe ont fondé dans le vicariat apostolique de Pékin. Dans ce monastère, cent moines environ, dont la plupart sont chinois attirent, par l'exercice des plus hautes vertus, l'assiduité de leurs prières, l'austérité de leur vie et par leurs travaux, la propitiation divine sur eux-mêmes et sur les infidèles et ils contribuent à gagner ces infidèles au Christ par l'efficacité de leur exemple.

Il est donc plus clair que le jour que nos anachorètes absolument fidèles à la loi et à l'esprit de leurs fondateurs et sans se consacrer à la vie active, peuvent contribuer journellement et considérablement à l'heureux succès des missions. Et si les supérieurs de ces ordres contemplatifs font droit à vos demandes et fondent des maisons en des endroits choisis de commun accord avec vous, ils feront œuvre extrêmement utile à l'immense multitude des païens et à nous-même agréable, au delà de ce que nous pouvons dire.

### Quelques conseils pratiques.

Nous passons, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, à quelques conseils concernant la meilleure organisation et conduite des missions. Des conseils analogues ont déjà été donnés par Notre prédécesseur mais nous aimons à les répéter parce que nous estimons que leur observation sera de la plus grande efficacité pour un fructueux apostolat.

C'est de vous que dépend principalement le succès de l'apostolat catholique parmi les païens et une meilleure organisation de cet apostolat rendra plus facile la propagation de la vérité chrétienne et augmentera le nombre de ceux qu'elle éclairera.

Ayez donc à cœur de distribuer les prédicateurs évangéliques de manière que nulle partie du territoire qui vous est confié ne soit privée de leur enseignement et remise à un autre temps. C'est pourquoi, avancez toujours plus loin par étapes laissant les missionnaires en certains centres. Ces centres à leur tour, seront entourés de stations moins importantes confiées au moins à un catéchiste et pourvues d'une chapelle et que les missionnaires du poste central visiteront de temps en temps à jour fixe pour y exercer leur ministère.

En outre que les prédicateurs de l'Evangile se souviennent qu'ils doivent aller aux indigènes comme le divin Maître allait au peuple

de Palestine, durant sa vie terrestre. Avant d'enseigner les foules, Il avait coutume de guérir les malades « Il guérit tous les infirmes » (1). « Beaucoup le suivirent et Il les guérit tous. » (2) « Il eut pitié d'eux et Il guérit leurs malades. » (3) Et Il ordonna aux Apôtres et leur donna la puissance de faire de même : « Et dans toute cité dans laquelle vous entrerez guérissez les malades et dites : le Royaume de Dieu est proche » (4). « Et ils allèrent par les hameaux évangélisant et guérissant. » (5)

Que les missionnaires n'oublient pas non plus comme Jésus se montrait bon et aimable pour les enfants; lorsque les Apôtres voulurent les écarter, Il leur ordonna de les laisser venir (6).

A ce sujet, il nous plaît de rappeler ce que nous avons dit ailleurs, que les missionnaires qui prêchent Dieu aux infidèles, savent très bien que dans ces régions également, quiconque pourvoie à la santé publique, soigne et guérit les malades, quiconque se montre aimable pour les enfants, celui-là se concilie certainement la bienveillance et l'affection des hommes. Tellement le cœur humain est pris facilement par les effets de la bonté.

Pour revenir sur un point que nous venons de toucher, s'il convient que soit dans ces lieux où, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, vous avez fixé votre résidence, soit dans les endroits plus importants par le nombre des âmes, les églises et les autres édifices de la mission soient plus vastes, il faut toutefois éviter la construction de temples et édifices trop somptueux et dispendieux, comme s'il s'agissait de préparer des cathédrales et des évêchés pour les diocèses futurs. Cela se fera en son temps et alors plus utilement. Vous savez que dans certains diocèses érigés canoniquement depuis quelque temps, ces temples et ces palais ont été récemment construits ou même sont seulement en construction.

De même, il ne serait pas bon ni utile d'assembler et de réunir toutes les institutions et toutes les œuvres destinées au bien spirituel et corporel des indigènes dans une résidence principale ou au lieu où vous-mêmes résidez. Car si ces œuvres et ces institutions sont de grande importance, elles requerront votre présence et celle des missionnaires et absorberont tellement votre attention et la leur que les visites du reste du territoire pour la propagation de l'Evangile en seront ralenties ou même supprimées.

Et puisque nous venons de mentionner ces œuvres, notons que, outre les hôpitaux et dispensaires qu'il faut ouvrir partout, il est bon que vous pensiez à fonder des écoles pour les jeunes gens qui ne se destinent pas à l'agriculture. Il est bon que vous leur permettiez ainsi l'accès d'un enseignement plus élevé et surtout celui des arts et métiers.

Et ici nous vous exhortons à ne pas laisser de côté les principaux du lieu et leurs enfants. Il est vrai que la parole de Dieu et celle des prédicateurs sont accueillies plus facilement par les humbles. Il est vrai également que Jésus a dit de lui-même « l'esprit du Seigneur m'a envoyé évangéliser les pauvres » (7).

Outre que nous devons avoir aussi présente à l'esprit la parole de saint Paul « je suis débiteur envers les savants et les ignorants » (8), la pratique et l'expérience nous enseignent que, les chefs d'un peuple une fois gagnés à la religion du Christ, le peuple imite facilement leur exemple et son évangélisation en est plus aisée.

Enfin, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, par le zèle exemplaire dont vous brûlez pour la religion et le salut des âmes, recevez docilement et avec un cœur disposé à une prompt obéissance, une dernière et très importante recommandation.

Les territoires que le Saint-Siège a confiés à votre sollicitude et à votre activité pour que vous les ameniez à la loi du Christ, sont généralement très vastes. Il peut donc arriver que le nombre des missionnaires appartenant à votre institut soit grandement inférieur aux besoins de la mission. En ce cas, de même que dans les diocèses canoniquement établis, des ouvriers appartenant à diverses familles religieuses, prêtres ou laïcs, et des sœurs de diverses congrégations viennent habituellement en aide aux évêques, de même, vu qu'il s'agit de la propagation de la foi, de l'éducation de la

(1) Matth. 8, 16.

(2) Matth. 12, 15.

(3) Matth. 14, 14.

(4) Luc. 10, 8 et 9.

(5) Luc. 9, 6.

(6) Matth. 19, 13 et 14.

(7) Luc. 4, 18.

(8) Rom. 1, 14.

jeunesse indigène et d'autres œuvres analogues, vous ne devez pas hésiter à inviter et à accueillir comme collaborateurs des religieux et des missionnaires d'autres instituts, qu'il s'agisse de prêtres ou de membres de congrégations laïques.

Il est légitime que les ordres et les congrégations religieuses se glorifient de la mission qui leur a été confiée parmi les païens et des conquêtes données jusqu'ici au règne du Christ, mais ils doivent se souvenir que les territoires des missions ne sont pas possédés par eux en vertu d'un droit exclusif et perpétuel mais qu'ils les possèdent par la volonté du Saint-Siège, lequel a par conséquent le droit et le devoir de veiller à ce que ces territoires soient convenablement et entièrement travaillés. Et le Souverain Pontife n'accomplirait pas ce devoir s'il se contentait de distribuer des territoires de plus ou moins grande extension à tel ou tel institut. Mais, chose plus importante, il doit toujours veiller avec le plus grand soin à ce que ces instituts envoient dans les régions qu'ils ont reçues en partage des missionnaires assez nombreux et surtout suffisamment capables pour fournir un travail efficace et pour éclairer ces régions dans toute leur étendue, de la lumière de la vérité.

Et parce que le Divin Pasteur Nous demandera compte de son troupeau, quand cela Nous apparaîtra nécessaire, ou opportun ou utile à la plus grande expansion de l'Eglise, sans aucune hésitation, Nous transférerons les différents territoires de missions d'un institut à un autre, Nous les diviserons et les subdiviserons. Nous confierons les nouveaux vicariats et préfectures apostoliques au clergé indigène ou à d'autres congrégations.

#### CONCLUSION.

Il ne Nous reste plus qu'à vous exhorter à nouveau, Vénérables Frères qui partagez avec Nous de par le monde catholique les sollicitudes et les joies des devoirs pastoraux, de venir en aide aux missions par les industries et les moyens que Nous vous avons suggérés, afin qu'animés ainsi d'une vigne nouvelle, elles donnent à l'avenir une moisson plus abondante.

Daigne accorder à nos efforts un regard souriant et une aide maternelle la Reine des Apôtres, Marie, qui ayant accueilli dans son cœur de Mère tous les hommes qui lui furent confiés sur le calvaire, aime et protège non moins ceux qui ignorent qu'ils ont été rachetés par Jésus Christ que ceux qui jouissent heureusement des fruits de cette rédemption.

Comme gage des dons célestes et comme signe de notre paternelle bienveillance, Nous accordons, de tout cœur à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 28 février 1926, la 5<sup>e</sup> année de Notre pontificat.

PIE XI PAPE.

## Ut poesis pictura

*La peinture est poésie.* C'est la réciproque d'une célèbre maxime d'Horace, d'ailleurs tout aussi vraie qu'elle.

Capable de saisir les mystérieux rapports des choses entre elles, leurs relations les plus intimes avec notre âme et celles de notre âme avec le divin, le peintre, surtout l'artiste chrétien, traduit tout cela dans un langage qui lui est propre, dans un jeu de lignes et de couleurs qui est sa musique, à lui, son rythme intérieur, l'écho, si j'ose dire, de son amour profond. Par là même sa peinture est poésie.

On l'ignore trop dans le monde des « intellectuels », la peinture d'un Giotto, d'un Angelico, d'un Raphaël, d'un Puvis, d'un Maurice Denis, n'est jamais une copie, une reproduction, un double de la chose vue ou visible, un travail littéral ou photographique, mais, au sens originel, supérieur et même sublime parfois du mot, elle est une *fantaisie*, une *fantaisie sur la vie*, s'élevant sur la vie, élevant, agrandissant la vie.

« L'art, écrit Paul Claudel, ne doit pas imiter la vie; aucun art n'a jamais fait cela. L'art a pour but de réaliser ce dont la vie ne donne que des ébauches fragmentaires. L'art et la poésie sont la vraie vie expressive et douée de sens; tandis que ce qu'on appelle la vie, la vie quotidienne, n'en est que le rudiment et souvent la caricature. »

S'il était urgent — et possible — de définir l'art, je dirais volontiers qu'il est une *Fantaisie haussant la vie*. Après tout, le fameux *resplendens formae* de saint Thomas signifie-t-il autre chose? *Resplendens!*... Allez traduire ce vocable tout ruisselant lui-même de pensée!

Or, l'élément fondamental de cette *Fantaisie haussant la vie*, c'est *l'image*, au sens premier de ce mot bien entendu. Image! Fille de l'imagination. Imagination, folle du logis! Soit, mais aussi faculté créatrice par excellence; et qu'appellent à leur aide les « ratiocinants » chaque fois — et c'est souventes fois — qu'ils nous interpellent: « Imaginez, Messieurs, ... figurez-vous, représentez-vous... » répètent à l'envi les plus férus de raison raisonnante.

Le peuple, le peuple au gros bon sens légendaire, est féru, lui, de *l'image*, et, sans paraître battre les buissons, la découvre cependant plus aisément mille fois que les intellectuels. Il découvre les rapports mystérieux des êtres, leurs analogies profondes, et les exprime, comme en se jouant, dans une forme suggestive, inattendue. Il y a des *Bossuet* et des *Fénelon* à la charrue, a dit quelqu'un. Mais il y a bien plus d'*Homère*, qui s'ignorent heureusement. Prenez une heure de fauteuil au club wallon, dans telle ou telle ville de province... vous verrez que les images d'*Homère* y sont toujours monnaie courante, mais qu'elles ont pris un lustre nouveau, celui de l'âme moderne.

L'enfant, lui surtout, aime l'image, et la trouve d'instinct, sans en éprouver de fierté. Quel délicieux petit — et grand — poète! Un manche de brosse devient un pur-sang; une caisse de la raffinerie tirlémontoise un auto; le bureau de papa le Sahara. Ah! le puissant symboliste! Quelles trouvailles d'images picturales! Empoigne-t-il un fusain, gare aux portes et gare aux « travers ». Il « burine » sans avoir rien appris, la silhouette, tel trait incisé de la silhouette paternelle, à la Giotto. Avant d'entrer à l'école, l'enfant est poète, peintre, toute poésie. Il crée sur la vie, la refait à sa fantaisie, rapproche, à sa fantaisie, les idées les plus disparates, les mots, les choses, étonnés mais charmés de se voir réunis.

Un grave magistrat fait à son petit garçon les honneurs de sa maison des champs. Un bœuf, la tête appuyée sur la barrière d'un pré, considère le couple. « Papa, attends, il va parler. » — « A quoi vois-tu cela? » — « Il a déjà tourné cinq fois sa langue. »

La leçon du papa, leçon d'ailleurs de la sagesse même, portait ses fruits!...

\* \* \*

Or, l'artiste demeure — consciemment — enfant et peuple sur ce point. Il est poète à leur façon. Cela n'est pas donné à tout le monde et cela demande parfois du génie. Il n'est pas donné à tout le monde de *saisir* ce qu'il y a en chacun de nous de trefonds primitif, mystérieux, de brume indécise, de pénombre ineffable, et ce qui est demeuré simpliste, naïf, gauche, sincère; en un mot, cet esprit, ce don d'enfance, dont parlait le Christ, *nisi efficiamini sicut parvuli*, et qui va plus loin que les élucubrations de la science, s'orientent toujours vers le divin, glisse à tâtons vers l'infini. Dans ces *fontes* mystérieux, l'artiste puise des rapports inattendus entre les êtres, étranges quelquefois, subtils peut-être, touchants de naïveté, surprenants de vie fraîche, saisissants de relief pur, d'une force de pénétration indéfinissable.

Il y aura toujours comme un « halo de mystère », mais la plastique de l'artiste nous l'imposera par je ne sais quelle spontanéité conquérante, par cette espèce de « risque couru », selon l'expression de M. Fr. Lefèvre, qui donne une sorte de « frémissement » aux lignes, aux couleurs. Et ce « sursaut du risque aperçu », ajouté-il, est l'élément essentiel de la joie esthétique (1).

Veut-on des exemples?

Victor Hugo contemple au lointain horizon deux moulins qui tournent prosaïquement. Un « ratiocinant » vous dira — et ne pourra que dire : « Ils tournent. » Le poète qui a gardé son imagination d'enfant et son goût pour le *Petit Poucet*, voit venir de loin

*d'immenses scarabées*

*S'avancant dans la plaine à grandes enjambées.*

Remarquez vous les rapports nouveaux, la vie nouvelle créée sur le réel apparent, la *Fantaisie* haussant la vie? Sentez-vous ce qu'il y a d'épique, de fantastique dans ces antennes géantes pointant vers vous?

Vous me montrez votre maison natale, et vous dites : « J'y suis né. » Très bien, prosaïquement parlant. Dante me désigne la sienne : « C'est le joli berceau où, petit agneau, j'ai dormi. » N'êtes-vous pas ému? Une image, deux même, et charmantes, et si « gauches » pourtant. Un agneau dans un berceau!...

Nous nous promenons sur une grève de Bretagne. La mer est folle. Or, les pêcheurs sont partis en pleine houle... Aucune barque ne revient... Écoutez le poète :

*Pauvres têtes perdues, ]*

*Vous roulez à travers les sombres éteudues,*

*Heurtant de vos fronts morts des écueils inconnus.*

*Oh! que de vieux parents, qui n'avaient plus qu'un rêve,*

*Sont morts, en attendant, tous les jours, sur la grève,*

*Ceux qui ne sont pas revenus!*

Quelles images! Et le rythme!... N'insistons pas.

Eh bien! sans tirer aussi violemment sur le fil qui relie son image profonde à la réalité apparente, le peintre transpose et transfigure cette réalité. Ce n'est pas une orchestration de sons qu'il invente, comme Hugo, mais une orchestration de lignes et de couleurs. « Il orchestre » avec les moyens de son art, son rythme à lui, son arabesque. Il rêve en fonction même de ses moyens, des ressources de son art. Mais comme tout art, le sien va plus loin que la vie ordinaire, greffe sa rêverie sur la vie, en fait quelque chose de plus durable, de plus fort que la vie, qui participe du mystère de l'âme, de la magie, si mieux aimez. Magie donc, incantation, « saisie massive du réel », selon Henri Brémond, contact intime, profondément intime avec lui, le mot importe peu, mais nous touchons à l'élément essentiel de l'art : la *Fantaisie*, au vrai, au beau sens du mot.

Il n'empêche que le peintre doit tenir de plus près que le « rimeur » le contact avec la vie apparente; il doit créer, sans doute, mais créer logique, vraisemblable, tenir compte de la géométrie générale des êtres, de leurs proportions essentielles, universelles. La *Fantaisie* ne peut jamais se détacher du réel. Elle doit garder

l'air réel, respecter les principes de composition, d'équilibre, de contraste, d'unité, d'harmonie, vieux comme l'esprit.

Dans ces conditions, sa *Fantaisie* apportera le style, et le style, c'est tout juste le caractère.

\* \* \*

Je m'explique.

Pour être plus objectif, prenons *Le Mineur*, de Constantin Meunier, et définissons — c'est facile — son caractère.

L'artiste a voyagé, pour la première fois, à travers notre Borinage, à la demande de Camille Lemonnier, qui veut des gravures à son livre *La Belgique*. Durant des semaines et des semaines, Meunier regarde longuement des centaines de mineurs, partout où il les rencontre, à croupetons sur le pas des portes, à la fosse, s'appêtant à descendre, se hâtant au départ, croquant à leur façon pics, picots, appiettes... Il en fait moult croquis. Croquis directs, mais déjà soulignés. Puis il oublie tout cela, fait un voyage de six mois en Espagne, revient, abandonne sa palette, saisit de la glaise et vous campe vivement *Le Mineur* aux traits généralisés, stylisés, qui s'était déposé au fond de son cœur, vision synoptique de la vie de mineur, expansion pleine de son âme, expansion physique et morale, expansion idéale. C'est le mineur « collectif » borain, c'est même le mineur « universel ». Par ce *Mineur*, Meunier rejoint Phidias. Et pourquoi? Parce qu'il a su extraire un *schema expressif de vie de mineur dans toute son expansion idéale*. Il a greffé sa *Fantaisie* sur la vie réelle apparente. Son *Mineur* est devenu *Le Mineur*, le *Héros de la Fosse*, celui qui donne le pain nécessaire à l'industrie.

Ainsi, dans la *Madeleine*, de Roger pleurent tous les repentis de la terre; et Roger enfant tout le premier. Angelico ajoute à sa vision d'âmes, les plus belles d'ici-bas, quelque vision de là-haut, sa rêverie de saint, sa *Fantaisie* sublime, et il peint ses anges. Où a-t-il été chercher ses visages, s'écrite Fromentin en contemplant les Memling de Bruges, il faut qu'il ait ouvert le ciel. Raphaël ajoute sa *Fantaisie* aux plus beaux types d'Italiennes, afin de peindre ses *Madones*, et dans la *Madone au berceau* voils sa *Fantaisie* est au point parfait. Enfants de France, les propres enfants du peintre, tels sont les anges du Vésinet, mais avec la *Fantaisie* d'un Maurice Denis...

Voulez-vous voir représentée toute une vie, jadis tourmentée du *Tourment de Dieu*, mais aujourd'hui *in pace patris Benedicti*? Considérez le portrait de Verkade par Maurice Denis. Il résume toute une biographie. Et l'artiste, inconsciemment peut-être, peint les belles mains de son ami Verkade, mains faites pour tenir les minceaux, mains habiles aux subtiles arabesques, et aujourd'hui allongées au pied de Jésus, prêtes à se joindre, se donnant, s'abandonnant... *Fantaisie*!...

*Fantaisie* sublime que ces bourreaux qui pleurent toutes leurs larmes en enfonçant les clous du Crucifié! Elle résume la mystique d'Angelico et de son temps. Sa toile en prend un caractère émouvant au possible.

*Fantaisie* que cette *Annonciation à Perros-Guirec* de Maurice Denis. Une jeune fille, en villégiature à la plage, lit une « Histoire d'âme » quelconque. Tout à coup, son Ange apparaît qui lui annonce que Dieu l'a choisie pour Lui. *Fantaisie* sublime, synthèse de l'*Annonciation* éternelle, qui commença dans une pauvre chambre d'Orient, mais qui continue toujours, nous prend nos filles à l'âge de Marie, lorsque leurs âmes sont sœurs de la sienne, lorsque beaux comme le sien sont leurs visages, et qu'elles jouent à la maison, se reposent sur la terrasse devant la mer, ou simplement ramènent à la ferme le troupeau repu. Petite élue de Maurice Denis, comme vous êtes émouvante!... Ah! C'est qu'on ne peut toucher de plus près le divin « Viens et suis-moi, » de l'Évangile, le *Veni, sequere Me*.

(A suivre.)

Th. BONDROIT.

(1) Sans doute, je ne suis pas absolument clair. C'est impossible lorsqu'on touche à l'essence de l'Art, comme à l'essence de toute chose d'ailleurs. Le lecteur doit réfléchir et achever, pour sa part, les contours des mots forcément vagues. Pas tout lecteur, pas le premier venu. Le premier venu ne peut saisir la musique, l'art des arts, le plus vague. Or, peinture est musique, peinture est rythme. Beaucoup ne comprendront jamais ce qui dépasse le travail d'écolier intelligent, le devoir bien fait, le *pensum*. Beaucoup ne comprendront jamais ce qui dépasse la *photo* ou la *chromo*, le « court les rues ». Ils ont la prétention de ne point avoir de temps à perdre à méditer, une heure durant, sur une œuvre née peut-être comme d'un jet, mais qu'un artiste, selon le mot d'Ingres, roule et roule dans sa tête, depuis des années. « Il y a quarante ans que j'y pense », disait, un jour, Rubens lui-même.

## Le malentendu wilsonien

La proposition de résolution développée par M. Magnette fit l'objet d'un très court débat, au Sénat, le 23 février dernier. Par vingt-six voix contre vingt-quatre, la haute assemblée en rejeta la prise en considération.

Il ne s'agit pas ici de rouvrir une parenthèse, ni d'apprécier les motifs et l'opportunité de cette proposition, ni moins encore d'en discuter le fondement. Il me paraît néanmoins que certains de ses développements doivent être relevés.

Les Américains ne les auront pas lus sans surprise, comme n'ont pas dû manquer de s'en étonner ceux qui, depuis 1918, ont eu l'occasion ou la curiosité d'examiner la situation politique des Etats-Unis à l'époque où le président Wilson traversait l'Océan dans toute sa gloire de prophète et de sauveur du monde.

Certaines allégations et certains étonnements, qui se retrouvent sous la plume de M. Magnette, m'autorisent à croire qu'il n'est pas superflu de préciser à nouveau les circonstances et le caractère de l'intervention wilsonienne à Versailles.

Il serait fâcheux que certains malentendus se prolongent ou renaissent, faute de savoir et de reconnaître ce qui, en réalité, se passa.

\* \* \*

Entre autres considérants, l'on relève dans la proposition de résolution de M. Magnette :

*Attendu que la Belgique, comme les autres pays alliés et associés, représentés à la Conférence de la Paix, ratifièrent le traité du 28 juin 1919, sans douter sérieusement que ce traité laborieux, œuvre pour une part prépondérante du premier citoyen des Etats-Unis, plénipotentiaire de cette grande République, imposé par sa volonté tenace en de multiples points, pût être, par le pouvoir législatif américain tenu pour œuvre vaine, nulle et non avenue;*

*Considérant que c'est cependant ce phénomène inattendu qui se produisit; que le Sénat compétent désavoua l'œuvre et la signature de celui que les Etats-Unis avaient délégué avec pleins pouvoirs, et décida qu'il y avait lieu de se désintéresser des conséquences de la guerre européenne, qui cependant, etc.*

D'après cela :

1° Les Etats-Unis auraient délégué le président Wilson à la Conférence de la paix avec pleins pouvoirs;

2° Le rejet du traité de Versailles par le Sénat américain aurait été inattendu

Jusqu'à quel point ces deux allégations répondent-elles à la réalité, et justifieraient-elles donc notre surprise légitime et indignée en présence d'une Amérique officielle qui aurait renié une promesse implicite de ratification?

Pour répondre à cette double question, la première chose à faire, — et que les hommes d'Etat européens ne firent probablement pas à l'époque, — est de s'en référer à la Constitution fédérale, qui définit comme suit les pouvoirs du président en matière de traités (art. 2, sect. 2, paragr. 2) :

*Le Président aura le pouvoir, sur l'avis et du consentement du Sénat, de conclure des traités, pourvu que ces traités réunissent la majorité des deux tiers des sénateurs présents.*

Des théoriciens prétendent reconnaître dans la conclusion d'un traité deux opérations distinctes : la négociation et la ratifica-

tion. La négociation, d'après eux, serait exclusivement dévolue au président; la ratification, au contraire, serait réservée au Sénat.

C'est une distinction fantaisiste, qu'aucun texte légal ne corrobore. La Constitution américaine n'établit aucune classification de ce genre, et associe intimement le Président et le Sénat dans l'œuvre de la conclusion de traités.

Respectueux des injonctions constitutionnelles, Washington entendit ne jamais négocier avec une puissance étrangère sans se tenir en contact avec le Sénat. Mais la collaboration constante avec un corps constitué, au cours de négociations, parfois longues et délicates, lui parut bientôt malaisée, et il ne tarda pas à y renoncer.

La vraie formule, capable de concilier le point de vue pratique avec le prescrit constitutionnel, fut trouvée en 1816, lorsque le Sénat constitua en comité permanent le comité des Affaires étrangères, avec lequel le Président des Etats-Unis pouvait aisément rester en relations suivies pendant ses pourparlers diplomatiques. Et de fait, depuis lors, la plupart des présidents ne manquèrent jamais de consulter le comité sénatorial pendant les négociations préliminaires.

En résumé, et au point de vue pratique, « pour assurer la ratification d'un traité par les deux tiers du Sénat, il est nécessaire que le Président se tienne en communication constante avec le comité des Affaires étrangères de cette assemblée. (1) »

\* \* \*

A la lumière de ces principes, l'attitude de Wilson doit apparaître sous des dehors nouveaux. Et ce d'autant plus, lorsqu'on se sera rappelé la situation très spéciale dans laquelle il occupait le pouvoir, à la veille même de l'armistice.

La majorité démocratique avait été réélue au Congrès en 1916. Wilson avait été confirmé dans son mandat, grâce surtout aux populations de l'Ouest, reconnaissantes d'avoir été tenues à l'écart du grand conflit qui ensanglantait le monde.

Mais l'Ouest n'est pas toute l'Amérique. Dès le mois d'août 1914, et de plus en plus depuis lors, une importante partie de la population américaine avait rompu très franchement avec les théories neutralisantes du Président. A diverses reprises, et, notamment, après le torpillage du *Lusitania* et du *Sussex*, une opinion publique très énergique réclama, de la part de Wilson, une attitude nette tranchante, à l'égard de l'Allemagne. Elle estimait que la neutralité de « pensée » préconisée par le Président dès la mi-août 1914, était une attitude impossible en présence de trop nombreuses et trop flagrantes violations du Droit par l'Allemagne.

Ainsi, petit-à-petit, en trois ans, l'opinion s'était bellicisée, si l'on peut dire. Quant à Wilson, il restait perdu dans son rêve, et s'évertuait à tenir la balance égale entre les Alliés et les Puissances centrales.

La recrudescence de guerre sous-marine ne permit plus à Wilson de s'abriter sous ses grandes déclarations de 1914. Le 2 avril 1917, — alors qu'avant cette date il s'était trouvé « trop fier pour se battre », il lança son peuple dans la grande aventure, « pour le salut de la Démocratie ».

Même après l'entrée en guerre des Etats-Unis, la majorité parlementaire démocratique de 1917 ne parvint pas à « réaliser » la situation nouvelle sous son angle véritable et nécessaire. Et comme, d'autre part, la minorité républicaine répondait avec sympathie aux aspirations de la plus grande partie du pays, ce fut elle qui prit en mains la direction effective des affaires de la Chambre.

(1) LORD BRYCE, *The American Commonwealth*, I, 54.

Cela mettait les démocrates en très fâcheuse posture, la veille même des élections de 1918. Ils s'en rendirent compte, et appelèrent leur grand homme à la rescousse.

Wilson recommanda publiquement à la Nation de continuer sa confiance au parti démocratique.

Le résultat de cette intervention présidentielle fut désastreux, et pour ceux qui croyaient en tirer avantage, et pour leur *supporter*. La majorité démocratique fut renversée à la Chambre et au Sénat. Les républicains acquirent dans les deux assemblées une suprématie de trente-cinq et de deux voix.

En novembre 1918, le président Wilson, démocrate, se trouvait donc occuper le pouvoir alors que les deux chambres, républicaines, lui étaient hostiles. Situation d'autant plus étrange et plus grave, qu'aux termes de la Constitution, ainsi qu'on l'a vu précédemment, c'était ce Sénat adverse qui allait avoir le dernier mot au sujet du traité de paix qu'il fallait conclure.

Était-ce à dire, a priori, que le sort de ce dernier était réglé d'avance? Non, certes. Il en résultait, néanmoins, que le Président allait devoir agir avec une prudence, une circonspection et une diplomatie spéciales pour gagner la difficile partie qui lui était imposée.

Mais au lieu de minimiser son rôle et d'assurer la ratification de ses négociations futures en y convoquant des membres influents de la majorité sénatoriale, Wilson commit la double et irréparable maladresse de ne s'adjoindre aucun sénateur républicain, et surtout de vouloir se rendre personnellement à Paris, au lieu de diriger les négociations de la Maison Blanche.

Il avait été d'usage, jusqu'alors, que le président des États-Unis ne quittât point le territoire fédéral au cours de sa magistrature. Wilson, qui se piqua de renouer d'anciennes traditions, ambitionna en outre d'en créer de nouvelles. En dépit de conseils pressants, d'objurgations répétées, et des craintes manifestées par les personnalités clairvoyantes de son entourage, Wilson décida souverainement qu'il négocierait à Versailles, comme chef de la délégation américaine.

« Jusqu'à quel point fut-il séduit par la vision théâtrale d'un président traversant l'océan pour contrôler en personne le rétablissement de la paix? Cette perspective peut avoir été pour lui le facteur déterminant, comme elle peut aussi n'avoir été d'aucune influence. Je n'en puis dire davantage jusqu'à quel point il s'imagina qu'une juste paix ne pouvait être assurée que par l'effet de son influence personnelle sur les délégués. Question purement spéculative, de se demander encore jusqu'à quel point il douta de la capacité des personnalités qu'il se proposait de désigner comme plénipotentiaires. Quelque motif qu'on assigne à son acte, il est probable que la vraie raison n'en sera jamais connue (1). »

Mais ce qui est certain, et ce qu'il importe de retenir, c'est que Wilson partit pour l'Europe de sa propre autorité, sans autre mandat que le sien, sans avoir pris conseil du Sénat et sans s'être ouvert de ses intentions à aucune personnalité de la majorité sénatoriale, appelée pourtant à ratifier son œuvre.

\* \* \*

Tout cela est, aujourd'hui, de l'Histoire, mais une Histoire qui semble peu connue ou mal comprise.

Et, dans ces conditions, il paraît difficile de voir encore dans le président Wilson, le délégué de qui que ce soit, sinon de lui-même.

Le seul fait de l'opposition quasi navale à son départ des États-Unis, suffirait à expliquer les mésaventures de son retour et le désaveu de sa conduite. Mais il y eut aussi, dans l'attitude

du Sénat, autre chose et bien plus qu'un geste boudeur de conseiller évincé : il y eut la désapprobation formelle d'un politique traditionnellement combattue par le parti républicain.

Wilson retourna aux États-Unis avec trois documents : le Traité de Versailles, auquel il ne tenait pas outre mesure; le Covenant de la Société des Nations, auquel il tenait comme à la prunelle de ses yeux; le Traité de Garantie franco-américain, auquel il ne tenait pas du tout.

Sur les instances de Wilson, lui-même, le Covenant faisait partie intégrante du Traité de paix; d'autre part, aux termes de son article 4, le Traité de garantie devait être soumis à la ratification du Sénat en même temps que le Traité de Versailles. Les trois traités devaient être présentés sur un même plateau au Sénat fédéral.

Violant ces dispositions, Wilson présenta le Traité de Versailles et le Covenant à l'examen du Sénat, le 10 juillet 1919. Il n'y joignit point le texte du Traité de garantie. Ce dernier ne fut transmis à la Haute assemblée que le 29 juillet, après insistance du Sénat, et à un moment où la commission des Affaires étrangères n'avait plus le temps d'examiner le document, ni de faire rapport.

Ce n'est donc pas le Sénat, mais bien Wilson qui porte seul la responsabilité de la non-ratification du traité triangulaire de 1919. Les révélations du sénateur Lodge sont édifiantes à cet égard (*The Senate and the League*).

\* \* \*

Quant au Traité de Versailles, qu'on reproche véhémentement à la Chambre compétente de n'avoir pas ratifié, on se souviendra qu'il fut présenté au Sénat avec le Covenant qui en faisait partie intégrante.

On se souviendra aussi que la majorité républicaine du Sénat avait été tenue systématiquement à l'écart des négociations de Paris, et se voyait finalement présenter par le Président une œuvre personnelle à ce dernier, alors que ç'aurait dû être le fruit d'une collaboration entre lui et le Sénat.

On se souviendra encore que le parti républicain, alors en majorité au Congrès, est traditionnellement adversaire de toute immixtion politique dans les affaires d'Europe.

On se souviendra enfin que l'article 10 du Covenant stipule que les « membres de la Société des Nations s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation. »

Cet article 10, aux dires des républicains, est en opposition formelle avec l'article 1<sup>er</sup>, section 13, paragraphe 11 de la Constitution, d'après lequel *seul* le Congrès a le droit de décider de l'entrée des États-Unis en guerre.

Tels étant les faits — ces *cold facts* que les hommes politiques européens connaissaient ou auraient dû connaître, — est-il possible de soutenir que le rejet du Traité de Versailles par le Sénat américain fut *inattendu*?

Ce rejet était, au contraire, plus probable que ne l'était la ratification du Traité.

On sait, d'ailleurs, que ce Sénat, quoiqu'adversaire de Wilson et hostile à sa politique, aurait été partisan de Traité et du Covenant sous réserve d'y porter certains amendements sans importance essentielle. Mais l'intransigeance de Wilson ne pouvait admettre le moindre changement à son œuvre : il enjoignit aux sénateurs démocrates de rejeter toute modification.

Cet entêtement du Président enleva au Traité les dernières

(1) R. LANSING. *The Peace Negotiations*. P. 24.

chances qu'il avait d'être adopté. En novembre 1919, les sénateurs démocrates votèrent contre la résolution d'amendement dont les républicains faisaient une condition *sine qua non* de leur acceptation.

A un second vote, en mars 1920, quarante-neuf sénateurs sur quatre-vingt-quatre présents rejetèrent le Traité, faute d'y voir insérer certaines réserves.

C'était, non point un parjure du Sénat américain, mais le désaveu solennel d'un président orgueilleux qui, tout seul, avait prétendu imposer à son pays, comme au reste du monde, les termes immuables d'une paix à sa façon.

V<sup>te</sup> CH. DU BUS DE WARNAFFE.

## La faillite du socialisme<sup>(\*)</sup>

### III

La Suède, poursuit le docteur Shadwell, est le premier pays d'Europe qui ait établi chez lui un gouvernement socialiste par les voies légales et constitutionnelles, sans bouleversement révolutionnaire, à l'instar de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche. Cet événement eut lieu en mars 1920 : à cette date le camarade Branting, qui avait dirigé le parti socialiste suédois depuis 1887, devint premier ministre et forma un cabinet socialiste. Ce cabinet resta au pouvoir pendant neuf mois, puis fut renversé, puis revint au pouvoir pour dix-huit mois en 1921-23 et pour seize mois en 1924-26. Il est encore aux affaires, bien que Branting ait démissionné en janvier 1925, pour cause de maladie, et soit mort un mois plus tard. Il a été remplacé à la tête du cabinet par le camarade Sandler, ancien ministre du Commerce dans le gouvernement Branting.

Quel est le résultat de ces multiples années de pouvoir? Eh bien, amis et ennemis du socialisme trouveront, à leur surprise, s'ils visitent ce beau pays de Suède, « où la nature est plus attrayante encore peut-être et l'homme moins vil qu'ailleurs », que presque rien n'y est changé. Nulle trace de l'approche du Grand Soir, et l'aurore du « millenium » marxiste semble être aussi éloignée que jamais.

Si la Suède a passé par des tribulations sérieuses, rappelant, jusqu'à un certain point, celles des autres pays, il est indubitable qu'actuellement c'est un pays éminemment tranquille, ordonné et prospère. Serait-ce à cause de son gouvernement socialiste? M. Shadwell dit n'en rien savoir, mais ce qui est hors de doute, c'est que cet état de choses si satisfaisant ne saurait être dû au socialisme pratique, le socialisme n'ayant pas été appliqué en Suède. Certains changements d'importance secondaire ont pu se produire ça et là : il n'a pas été porté atteinte à l'ancien état de choses économique et les capitalistes continuent à dormir sur leurs deux oreilles. Il est vrai que les socialistes ne disposent pas de la majorité du Riksdag; mais cet obstacle n'est pas le seul.

Disons d'abord que, en 1903, les social-démocrates n'avaient dans la seconde chambre du Riksdag que 4 membres : en 1917 ils en avaient 86, en 1920, 75; en 1921, 93; en 1924, 104. A quoi peut être due cette progression? Les causes en sont diverses : puissant mouvement syndicaliste; active propagande par la voie des journaux qu'on lit en Scandinavie plus encore qu'en Alle-

magne; échec des grèves; extension du droit de suffrage en 1909; depuis la guerre, chômage; modération et sagesse de la politique de Branting. Notons que lorsqu'il arrivait au pouvoir le mot de « socialisation » ou de « nationalisation » était encore, pour beaucoup, un épouvantail. Branting sut l'aborder d'une façon compatible avec le caractère suédois, apaisa les alarmes et les appréhensions, projeta sur le problème une lumière nouvelle.

Arrivé aux affaires, il nomma (1920) deux commissions; l'une devait enquêter au sujet de la « démocratie industrielle », l'autre, de la socialisation. C'est cette dernière qui nous intéresse.

Contrairement aux destinées des commissions analogues d'Autriche et d'Allemagne, la commission suédoise fonctionne toujours et a publié un nombre sérieux de comptes rendus, lesquels ont coûté à l'Etat la bagatelle de 100,000 couronnes, dit-on. Le tout forme toute une bibliothèque rédigée par des personnes d'une indubitable compétence. Ces quatorze comptes rendus ont trait non seulement à la Suède, mais aussi à d'autres pays; c'est ainsi que le premier est consacré à l'Angleterre de 1760 à 1920. Il faut dire que tous ces ouvrages paraissent être totalement inconnus à l'étranger et qu'il n'en existe, semble-t-il, aucune traduction. Etant donné qu'ils représentent les résultats d'une enquête sérieuse et impartiale menée par des spécialistes tout particulièrement qualifiés : représentants d'associations ouvrières et d'associations patronales, économistes, politiciens de toutes nuances, il faut nécessairement conclure du silence gardé à l'étranger au sujet de leurs travaux :

Ou bien que les « camarades » étrangers et ceux d'Allemagne, en particulier, en ont assez de ces questions.

Ou bien que les résultats de l'enquête suédoise ne sont pas de leur goût.

Des projets de socialisation figurent dans les comptes rendus relativement à diverses industries. La question des chemins de fer est traitée en détail. Il existe, en Suède, 5,836 kilomètres de voies ferrées appartenant à l'Etat et un nombre sensiblement supérieur de railways appartenant à des compagnies privées. Peut-être s' imagine-t-on que la commission recommande d'étatiser ces dernières? Rien de pareil. Elle ne s'occupe que des voies ferrées appartenant à l'Etat et propose de les « commercialiser », en en confiant la direction générale à une institution spéciale composée d'un président et de vingt-huit membres, dont huit nommés par l'Etat et autant par le Riksdag. Cet organisme devra nommer un comité exécutif lequel administrera directement les railways. S'il s'était agi de lignes privées, une pareille solution aurait constitué une étape sur le chemin de la socialisation; c'est tout le contraire, puisque les railways en question sont propriété de l'Etat!

Ce projet de réorganisation, joint à une reconnaissance des défauts inhérents au système étatiste d'exploitation, est d'autant plus digne d'attention que l'Etat suédois possède et exploite des forêts, des mines de fer et des chutes d'eau, en tire de sérieux revenus, et que le total des capitaux investis dans ces entreprises s'élevait, en 1923, à 2,129 millions de couronnes. 38 % de toutes les forêts appartiennent à l'Etat. La commission va-t-elle proposer ici des modifications analogues à celles qu'elle recommande ailleurs? Nul ne le sait; mais, en attendant, retenons un discours que le camarade Sandler, Premier Ministre, prononçait en août dernier, discours dans lequel il exposait sur ces questions le point de vue de la « social-démocratie ».

« Sandler commence d'abord par rejeter l'administration des entreprises par l'Etat.

« Il nous révèle ensuite que, si toutes les ressources naturelles, entreprises industrielles, agences de crédit, transports, etc. doivent être transférées à la communauté, il ne convient pas de les traiter toutes de la même façon. Il ne saurait être question ici d'un système

(\*) Voir *La revue catholique des idées et des faits* du 19 et 26 février 1926.

« uniforme et symétrique ». « De larges fractions de la vie économique ne sont pas encore mûres pour la socialisation. Le capitalisme y est toujours le facteur le plus important de la transformation économique, laissons-le donc achever son œuvre sous le contrôle de la communauté ». Ainsi parle le camarade Premier Ministre de Suède. Et Sandler ajoute que cela est particulièrement vrai de la production dans les fabriques, où « le monopole de l'Etat pourrait inciter à une action non-économique ». Aussi de nouvelles entreprises privées doivent-elles être autorisées, et « la socialisation » doit progresser sans jeter le trouble dans la liberté économique.

De ces déclarations et d'autres analogues que contient le même discours, il ressort que les socialistes suédois ont fini par comprendre qu'on ne saurait traiter des *mots* comme s'ils étaient des *faits*, sans examiner les conditions concrètes et réelles. Les socialistes commencent à se rendre compte que les choses ne sont pas aussi simples et qu'il y a d'autres obstacles à vaincre excepté la résistance du capitalisme. Plus on serre le problème de près, plus sa solution paraît éloignée.

En attendant, l'ancien régime continue à prospérer en Suède, et la population ne semble nullement encline à se jeter dans les aventures pour le modifier. Du reste, les raisons qui nécessiteraient d'urgence une pareille modification sont absentes. La Suède a passé par des temps difficiles, pendant la guerre et après. Mais son relèvement économique s'accroît, sa monnaie n'a pas été dépréciée, l'étalon d'or a été rétabli en 1920 avec d'excellents résultats. Malgré la dépression générale qui a signalé cet hiver, la position de la Suède est bien plus enviable que celle de la plupart des autres pays.

\* \* \*

De Suède passons au Danemark où, depuis un peu moins de deux ans, on trouve installé aux affaires un cabinet socialiste que préside le camarade Stauning; cette situation n'est pas dépourvue d'ironie, car dans aucun pays d'Europe occidentale ne prédominent des conditions générales semblant exiger si peu l'avènement de l'ère socialiste, à en juger, du moins, par les théories ayant cours à ce sujet.

La grande industrie, cette citadelle du capitalisme, cet ennemi contre lequel avec les banques, ses alliées, est concentré tout l'effort socialiste, est moins développée au Danemark qu'où que ce soit, en Occident. Il n'y existe pas, à appliquer le *standard* moderne, de grandes industries. Il n'y a au Danemark qu'une seule grande ville : Copenhague, et les industries qu'elle contient sont de dimensions relativement modestes. Le total de la population danoise urbaine n'est que de 739 mille âmes réparties entre 85 villes, et 65 de ces 85 ont moins de 10 mille habitants. Le Danemark est un pays de petites villes de province, et ses industries sont à l'avenant : très variées, très nombreuses et organisées en vue du ravitaillement des marchés locaux, non pour la production en masse. La plupart de ces industries sont de nature éminemment peu compliquée. En 1919, il existait 82,494 établissements industriels employant 212,615 ouvriers, et dans plus de la moitié de ces établissements il n'y avait pas d'ouvriers salariés; 1,586 seulement employaient plus de vingt ouvriers; 264 seulement plus de cent. Dans un pays industrialisé les plus vastes de ces établissements seraient considérés comme étant de grandeur moyenne. De telles conditions sont exactement l'opposé de celles sur lesquelles on se base d'habitude pour demander la « socialisation ».

Mais les « camarades » ne s'intéressent pas qu'à l'industrie : ils s'occupent aussi parfois de la question agraire et la poussent même quelquefois au premier plan. S'il en est ainsi, le Danemark leur offre,

à ce point de vue, un champ d'action moins favorable encore. La partie de beaucoup la plus grande des terres cultivées est occupée par des fermes de petite dimension ou de grandeur moyenne, et 92,5 % de ces fermes sont la propriété de ceux qui les habitent. Le nombre de ces fermiers propriétaires a encore été sensiblement augmenté par la dernière loi agraire votée en 1919.

Dans ces circonstances, on ne voit pas trop ce que les « camarades » ont à faire au Danemark; pourtant ils sont installés aux affaires depuis deux ans. Il est vrai qu'ils ne se sont à aucun degré occupés de la « socialisation ». La moitié des chemins de fer est aux mains de l'Etat et exploitée avec perte; les actions sont presque toutes entre les mains de l'Etat et des municipalités; il n'y a pas de mines. Il ne reste donc que les réformes dites sociales, lesquelles, nous l'avons déjà dit, ne sont pas du tout inéluctablement socialistes. Ce sont les syndicats ouvriers qui appuient surtout le Cabinet Stauning; mais les radicaux et les libéraux, nombreux à la Chambre basse sont, eux aussi, soutenus par les éléments démocratiques : les petits propriétaires fonciers, les fermiers. Les membres du Cabinet sont d'anciens ouvriers; le camarade Stauning, pareil en cela à feu Samuel Gompers, a commencé sa carrière en fabriquant des cigares; mais tous ces ministres ne sont à aucun degré des chambardeurs, et personne ne semble en avoir peur.

Beaucoup des projets de loi déposés au Parlement par le Cabinet socialiste se sont enlisés au sein des commissions; onze seulement ont été votés; ils n'ont rien de socialiste. Le projet de loi le plus curieux, celui qui a trait au désarmement, est toujours en discussion au Riksdag. Renseignements pris, le ministère Stauning manifeste surtout son socialisme en fournissant des « camarades » dans les postes administratifs. Ce n'est plus de la « socialisation » : c'est plutôt de la « poplarisation », à l'instar de ce qui se passe dans le quartier londonien de Poplar où le pouvoir est aux mains de « camarades » communistes.

Somme toute, le Danemark est un pays très petit mais très stable, ses partis politiques, comme ses intérêts économiques sont fort bien équilibrés; il ne se lancera dans aucune aventure; le parti communiste n'y existe, pour ainsi dire, pas.

(A suivre.)

Comte PEROVSKY.

## Le problème de Mange-ta-Faim<sup>(1)</sup>

Dans l'introduction au *Manuel de la littérature catholique*, M. l'abbé Henri Bremond, parlant du goût des livres chez les ecclésiastiques, propose comme sujet de poème ou d'essai : *Le prêtre et le bouquin*.

Thème aussi vaste qu'alléchant. Poètes et prosateurs se laisseront-ils séduire? Le domaine de l'histoire, de la réalité quotidienne et même de la fiction, leur fournira, par milliers d'exemplaires, le type du prêtre passionné d'étude. Mais qu'ils n'aillent pas le demander au dernier roman du marquis de Montmorillon. *Mange-ta-faim*, son apôtre rustique, est bien tout le contraire d'un rat de bibliothèque. Il n'a rien du dévot humaniste, fervent conservateur des bonnes disciplines, qui s'honore, suivant l'expression de Léopold Lévaux « d'envelopper les dons de Dieu dans une enveloppe d'honnêteté raffinée. »

(1) Un vol. in-16. Paris, Bloud et Gay, 9 francs.

Il a d'autres qualités et aussi d'autres défauts. Car il est homme, et de très originale nature. Le contraste de cette humanité imparfaite avec l'idéale perfection du sacerdoce, les catastrophes provoquées par une façon trop personnelle d'entendre le saint ministère, la crise de conscience qui en résulte, tel est le drame qu'a voulu dépeindre l'auteur de *Mange-ta-Faim*.

C'est un cas exceptionnel. Les romanciers ont bien le droit d'offrir des cas exceptionnels à nos réflexions. Notre curiosité y gagne. Et voici en effet un fort curieux roman, où l'intérêt est tenu d'un bout à l'autre en éveil par les péripéties de l'affabulation, le pittoresque du décor, l'originalité des personnages, mais où l'intérêt s'accompagne d'une secrète et perpétuelle angoisse. Jugez-en vous-mêmes.

Nous sommes au pays des Montagnes Noires, au milieu d'une population à demi-sauvage de bûcherons et de maquignons; pays de superstition et de sorcellerie, « où l'on cloue sur la porte des étables des crapauds et des cœurs de loup afin de jeter les mauvais sorts, où les gens vont chercher le rebouteur avant le médecin, et le sorcier avant le prêtre ». Terre ingrate au labeur évangélique. L'herbe folle de l'anticléricalisme électoral y foisonne parmi les ronces des âpres passions paysannes, et les influences corruptrices de la ville s'y répandent comme un souffle de contagion.

Le curé de Morclef, l'abbé Mangematin, surnommé Mange-ta-Faim, est le rude homme fait pour ce rude pays. « Grand brutal d'apôtre, au cœur simple, bâti d'os pointus recouverts de chair maigre », il a réussi à s'incruster dans le granit de ces montagnes et à pénétrer dans ces âmes, rebelles, jusqu'alors, à l'emprise des étrangers. « Loqueteux et haut troussé sur des grands pieds chaussés de grosses semelles cloutées », hirsute et la trique en main, il se mêle journellement à la vie de son peuple, fréquente les foires, arbitrant les marchés et triquant dans les auberges. Son évêque l'a surnommé « le pasteur à la houlette de cuir ». Les emboucheurs l'appellent « le prêtre-maquignon ». Figure stupéfiante de premier abord, admirable au second regard, et en définitive, inquiétante.

— Mais que dit l'évêque?

Il dit comme vous, que tout cela ne lui dit rien de bon, et risque bien de finir mal.

Et cependant, les intentions de Mange-ta-Faim sont droites, son âme pure. « Drôle de corps mais bon homme », pensent de lui ses meilleurs paroissiens. Non seulement bon homme, prêt à toutes les charités, dédaigneux du bien-être jusqu'à la sauvagerie, mais sincèrement, uniquement préoccupé du bien de ses ouailles et du royaume de Dieu. C'est de propos délibéré qu'il adopte cette « forme spéciale de ministère ». Il est du peuple, il en a les façons de sentir et l'impulsivité naïve, il sait que les simples sont en confiance auprès de lui, et il les prêche à sa mode, dans un langage étonnant, fait de biblisme stéréotypé, d'images lyriques et d'argot populaire.

Mange-ta-Faim a bâclé ses études, ne lui demandez pas des références scripturaires très exactes; il donne cinq épîtres à l'apôtre saint Jacques et interprète saint Paul fort librement, mais ce qu'il dit trouve le chemin des cœurs. Certes, il prend son rôle au sérieux, ce prêtre qui, passant un jour par l'église de son ordination, et confessant à Dieu ses tourments, ses doutes intérieurs, se plaque « d'un bloc, le ventre sur la dalle froide », en criant : « Seigneur, vous qui m'avez pris, gardez-moi. »

Les faits montrent du reste la qualité de cette âme. Le malheur, le scandale arrive, et pour tout dire, la punition. Le curé de Morclef, trop confiant dans ses méthodes et sourd aux avertissements de l'autorité, perd le prestige sacerdotal dont il faisait si peu de cas mais qui l'aurait préservé contre des suspicions injustes. Accusé d'un crime qu'il n'a pas commis, il subit la prison préven-

tive plutôt que de dénoncer l'assassin dont il a reçu par surprise les aveux en confession. Il accepte l'épreuve, jusqu'à la mort, et même jusqu'au déshonneur pour l'expiation de ses fautes personnelles et le rachat des âmes qui lui ont été confiées. Et lorsque justice lui est rendue, il donne à ses fidèles un exemple public d'humilité.

L'auteur de *Mange-ta-Faim* a voulu écrire un livre à thèse. Il nous pose le problème que voici : « Un prêtre rustique, un véritable apôtre, a-t-il le droit d'aller à Dieu, sans avoir au préalable dépouillé toute son humanité défaillante? »

Décider sur les droits et les devoirs des prêtres, c'est affaire assurément à leurs supérieurs hiérarchiques, à leurs directeurs spirituels, en un mot à l'église. Mais le premier fidèle venu, s'il est un chrétien éclairé, sait bien que l'homme ne dépouille, ne détruit jamais entièrement l'humain en lui, il le répare, il le corrige, avec la grâce du bon Dieu. Mange-ta-Faim se réclame de son « humanité », par quoi il entend « l'essentiel de lui-même », son « génie naturel ». Or il est essentiellement grossier et son génie naturel est celui d'un rustre : il devait le polir, l'amender, pour le rendre conforme à la dignité de sa sainte profession. Lui-même n'y voit pas très clair dans sa conscience. Il parle de « se mêler à la liesse de l'humanité en marche », de partager « la vaste béatitude orgiastique des hommes de ténèbres ». On le croirait en proie aux plus viles instincts, tandis qu'en réalité, à examiner sa conduite, on voit que tout se réduit à quelques canons de vin rouge, à des manières triviales, une tenue négligée. C'est déjà beaucoup pour un prêtre, et peut mener loin. « Saint Paul allait bien sur l'Agora ». Sans doute, mais non point pour « frapper en connaisseur sur la croupe enfumentée des grands bœufs blancs. » Et si le divin Modèle de notre humanité « acceptait de la Samaritaine un peu d'eau fraîche au bord du puits », s'il mangeait et buvait comme tous les enfants des hommes, il ne nous offre pas moins l'exemple de la plus sage réserve, de la plus délicate prudence.

En soumettant son Mange-ta-Faim à si rude expiation, l'auteur résout lui-même le problème qu'il a posé. Son livre présente à la fois le cas d'un prêtre par qui le scandale arrive, et le cas édifiant d'une conversion. Déjà les précédents romans du marquis de Montmorillon, *Au delà du sillon* et *Le Voile tombe* nous dépeignaient des âmes qui se corrigent. Ce sont de beaux livres chrétiens.

*Mange-ta-Faim* les surpasse encore par la couleur et le relief. Une vie intense anime ce petit bourg, où s'agitent des originaux inoubliables. Certaines pages sont des tableaux achevés. Quant à dire si cet ouvrage obéit comme il convient aux lois et règles du roman, ce serait me mêler d'un métier qui n'est pas le mien. Je sais que des maîtres du genre le tiennent à cet égard pour une belle réussite. Mais il y a là pour moi des arcanes angustes devant lesquelles je ne puis que tomber à deux genoux. Du reste, il faut bien laisser quelque chose à dire aux autres.

PAUL CAZIN.

De nombreuses quittances nous sont revenues avec la mention « absent ». Nous prions nos abonnés de nous épargner de nouveaux frais et de nous faire parvenir le montant de leur abonnement.

Pour continuer à servir la revue à 25 francs, nous faisons des sacrifices financiers qui nous autorisent à demander à nos lecteurs de ne pas nous en imposer d'inutiles.

Le service de la revue sera supprimé aux abonnés qui tarderont à se mettre en règle avec notre administration.

# Les idées et les faits

## Chronique des Idées

### Le nouvel Archevêque de Malines

On demandait un jour à saint Thomas d'Aquin son avis sur le choix d'un supérieur. Il fit cette réponse digne de sa haute sagesse : « S'il est docte, qu'il enseigne ; s'il est saint, qu'il fasse oraison ; s'il est prudent, qu'il gouverne. » Est-il étonnant que la réunion de ces trois qualités, à un rare degré cumulées, ait si fortement recommandé Mgr Van Roey qu'il n'eût besoin d'autre artisan que son propre mérite.

L'opinion, cette fois, pendant la durée d'un intérim qui n'avait cependant rien d'insolite, s'est montrée nerveuse et agitée. Irrespectueuse de la souveraine indépendance du Saint-Siège qu'elle semblait vouloir influencer, la presse, à de rares exceptions près, en proie au prurit de l'information, lançait les plus invraisemblables nouvelles. Tels journaux auraient fait monter Savonarole sur le siège de Florence et tels autres l'en précipitaient avec colère. Les uns ne craignaient pas de faire injure à un vénérable évêque septuagénaire et jubilaire en imaginant qu'il divorcerait avec l'Eglise, son épouse, pour courir après le chapeau. Il en est qui arrachaient à sa vie studieuse un maître blanchi sous le harnais sans pitié pour la science et le haut enseignement. Et, tandis que toutes ces soi-disant candidatures, certainement désavouées par les intéressés, tombaient sous les coups de la critique et s'évanouissaient, le nom de Mgr Van Roey, incontesté, émergeait de plus en plus et, finalement, restait seul debout. Toute cette vaine agitation expirait au seuil de la Porte de bronze et ne pénétra pas dans la sphère sereine où habite la sagesse du Pontife de Rome. Le Pape laissa s'éteindre ces rumeurs du dehors et prononça, l'heure venue, le nom qui combla tous les vœux et fut salué tout de suite avec enthousiasme par l'unanimité du clergé et des fidèles. De tous les points du pays, de toutes les classes de la société, le nouveau Primat reçut les plus fervents témoignages d'admiration et de respect.

A Malines, ce fut une explosion de joie populaire qui éclata, dès le mardi soir, et cette première rencontre du peuple et de son nouveau pasteur, dans cette manifestation où les socialistes n'étaient pas clairsemés, montra bien à tous qui était le véritable démocrate et à quels signes le peuple le reconnaissait : au rayonnement de la bonté désintéressée et à l'éclat de la vertu.

Hier, peu connu du grand public belge, Mgr Van Roey apparaît soudain en pleine lumière. Bien loin de le rejeter dans l'ombre, la splendeur du grand et saint Cardinal rejaillit sur celui qu'il avait discerné dès 1907, à l'aurore de son épiscopat, et qu'il se prépara de longue main comme son successeur, après l'avoir honoré de sa confiance spéciale et associé étroitement à ses plus importants travaux.

\* \* \*

Mgr Joseph-Ernest Van Roey, Campinois de naissance, est Belge de cœur et d'âme, profondément attaché à sa petite patrie plus profondément encore à la grande. Il est né dans une de ces petites propriétés rurales qu'on désigne sous le nom de « skrans », à Vorselelaere, près Hérenthals, la vieille métropole de la Taxandrie, le 13 janvier 1874, et reçut au baptême le nom prédestiné de Joseph, le patron de la Belgique dont le client du puissant protecteur devait être un jour le Primat. Il est bien de cette race forte et énergique, volontiers taciturne et réfléchie, qui a conquis la culture sur le sable et s'obstine aux durs labeurs. Il reçut au foyer la simple et mâle éducation qui trempe les âmes pour la vie. Il fit de solides humanités, comme on les faisait à cette époque, sans programme surchargé, dans un de ces modestes établissements, le collège patronné d'Hérenthals, où l'on travaillait ferme, où l'on apprenait à fond les trois langues classiques, le latin, le grec, le français, sans négliger la langue maternelle. Le jeune Van Roey fut plusieurs fois lauréat, notamment en composition française,

dans les concours généraux officiels ou diocésains. Pendant six ans, avec cette calme et sereine régularité dont il ne se départira jamais, lui qui ne se presse pas et arrive toujours à temps, il fit, deux fois par jour, les cinq kilomètres qui séparaient la maison paternelle du collège, le long des berges du canal, en compagnie de camarades dont il était le bienveillant mentor.

Naturellement, la vocation ecclésiastique ne fut pas un coup de foudre dans cette harmonieuse destinée. Il n'eut qu'à suivre l'attrait de la grâce pour répondre à l'appel de Dieu en marchant sur les traces d'oncles vénérés, qui furent doyens de Haecht et de Léau. Il grandit en piété et en savoir, à l'ombre du sanctuaire, dans ce séminaire de Malines, où, d'emblée, il prit la tête de son cours. Ses condisciples sont restés fiers de lui, ils ont donné son nom à leur promotion et se réjouissent de lui témoigner leur persévérante affection par l'offrande du bâton pastoral.

Il s'était révélé intelligence supérieure, apte aux travaux scientifiques. Envoyé comme sujet d'élite à l'Université catholique, bachelier de la Faculté de théologie, en 1899, licencié en 1901, on n'attendit pas l'achèvement de ses études pour le charger du cours de morale à la *Schola Minor*, il conquit la maîtrise en 1903. On a gardé souvenir vivant à Hérenthals de l'intronisation doctorale des deux abbés Van Roey, le docteur de Louvain et son cousin, Augustin, docteur de l'Université grégorienne, qui furent associés par l'admiration populaire dans un commun triomphe.

La carrière scientifique de Mgr Van Roey fut aussi courte que brillante, elle fut d'une étonnante fécondité. Sa thèse doctorale, historico-juridique, fut tout autre chose qu'une compilation, mais une étude originale et vraiment personnelle. Le sujet en fut : le prêt à intérêt, le contrat du *mutuum*, qui posait la question essentielle en droit de la légitimité des intérêts des capitaux engagés dans l'industrie. Saint Thomas et l'Ecole professent là-dessus les opinions sévères selon lesquelles le prêt étant essentiellement gratuit et non pas onéreux ne donne ouverture à la perception d'intérêts qu'accidentellement, s'il y a manque à gagner ou si l'on court un risque.

Il est clair que depuis le Moyen âge la conception du capital a évolué et il est manifeste que l'évolution du régime économique moderne devait retentir jusque dans la conception juridique et morale. Néanmoins, apportant ici cette haute modération d'un esprit sage et prudent qui ne déroge à la doctrine traditionnelle que dans la mesure indispensable, le jeune docteur, dans sa dissertation, maintient au contrat de prêt son caractère intrinsèquement gratuit et ne fonde la légitimité de l'intérêt que sur la présomption généralisée des titres extrinsèques qui reviennent en somme au manque à gagner et au dommage éventuel.

Dans la soutenance de sa thèse, il eut à subir le rude assaut d'un éminent opposant, le R. P. Vermersch, qui partage, comme on sait, l'opinion contraire ; la joute tourna d'ailleurs à l'honneur du jeune tenant resté ferme sur ses positions. Il nous sera permis de faire observer que le nouveau Code par la formule du canon 1543 ne tranche pas la controverse. Cette question ne cessa de passionner l'esprit positif et précis du jeune maître. Il avait présumé à sa thèse, en 1902, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* : « Le contrat germanique ou les controverses des 5 p. c. au XVI<sup>e</sup> siècle en Allemagne. » En 1905, il y revenait par un important article qu'il fit paraître dans la *Revue néo-scholastique* : « La monnaie d'après saint Thomas ; sa nature, sa fonction, sa productivité dans les contrats qui s'y rapportent. »

Menant de front l'enseignement de la morale à la *Théologia brevior* et la collaboration à de nombreuses revues, *Ephémérides théologiques de Louvain*, *Ephémérides theologica de Rimini*, *Revue d'histoire ecclésiastique*, *Revue générale*, le distingué professeur s'accréditait de plus en plus dans le monde scientifique ; il avait publié une introduction au traité de la Justice qui établissait solidement sa réputation de moraliste ; la voie de l'ordinariat s'ouvrait devant lui et tout faisait présager un grand enseignement qui illustrerait une chaire de la Faculté de théologie, lorsque, soudain, le 30 septembre 1907, le cardinal Mercier appela auprès de lui, pour l'associer à l'administration de son vaste diocèse, en qualité

de vicaire-général, M. le chanoine Van Roey, dont il avait été à Louvain le directeur spirituel.

Ignorant de ses hautes destinées, le sayant ne s'arracha pas sans peine à ses chères études pour se consacrer, corps et âme, au service du Cardinal, dans l'âpre carrière de l'administration. Chargé des causes matrimoniales, appelé à résoudre les questions les plus épineuses du droit ecclésiastique, il déploya dans ces fonctions la sagacité du jugement, la pénétration du casuiste, la merveilleuse clarté d'un esprit qui toujours remonte aux principes et en fait jaillir les conclusions pratiques avec autant de limpidité que de sûreté.

\* \* \*

Théologien attiré du Cardinal, il a pris une large part à ses travaux les plus importants. Le Concile provincial plaça cette lumière sur le candélabre, tous les Pères du Concile furent frappés de la maîtrise avec laquelle le modeste secrétaire dominait toutes les questions et, pour ainsi dire, de l'infailible justesse de ses décisions. L'Assemblée conciliaire n'a fait en somme qu'entériner ses travaux préparatoires et il peut revendiquer la paternité presque exclusive des nouveaux Statuts diocésains harmonisés avec le Code de Pie X et de Benoît XV.

Le Cardinal était fier de son vicaire général, il le voyait, avec une profonde satisfaction, grandir dans l'estime et l'affection du clergé, il aimait à faire reposer sur lui ses meilleures espérances. On sait, de source certaine, que seule la rapide altération de sa santé, la brusque maladie qui l'a enlevé l'a empêché de le demander lui-même à Rome comme coadjuteur. Près de vingt ans, il a vécu à son ombre, s'est identifié à sa pensée, l'interpréta souvent avec un rare bonheur, participa aux affaires les plus délicates de son épiscopat et joua même dans les célèbres Conversations de Malines un rôle de haute importance.

Ceux-là qui lui refusaient le don de la parole ne l'avaient jamais entendu, mais les appréciateurs du meilleur goût conservent le souvenir plein d'admiration pour cette parole magistrale, qui s'imposait, à Bruxelles, à un auditoire composé en majeure partie d'incroyants, dans la séance de clôture du Congrès de moralité publique; qui émouvait profondément les prêtres au collège Saint Jean Berchmans, à Anvers, par l'éloge du curé d'Ars; qui charmait une docte réunion aux fêtes de l'Aquinat par une dissertation d'allure académique sur les vertus; qui savait trouver des accents chaleureux dans une Journée saint-gilloise de l'A. C. J. B., comme, l'autre jour, à la réception populaire de Malines.

Aux heures troublées que nous vivons, la Belgique a besoin d'un directeur de conscience qui lui trace les sûres directives. Elle n'aurait pu trouver esprit plus judicieux, plus ferme, plus pondéré, plus solidement assis sur les principes et plus clairvoyant dans leur application.

La Belgique, l'Eglise de Malines en particulier, ont besoin d'un Primat et d'un évêque, communiant à l'âme flamande et à l'âme belge, en comprenant toutes les aspirations et sachant les concilier avec les hautes exigences de la religion et du patriotisme. Elles n'auraient pu trouver l'une et l'autre, primat et évêque plus adéquat à la situation, mieux à la hauteur des tâches providentielles de l'heure présente.

Long et prospère épiscopat à Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Ernest Van Roey, aux pieds duquel nous sommes heureux de déposer ici l'hommage de notre entière soumission et de notre filial dévouement.

J. SCHYRGENS.

### La crise de Genève

De M. ROMIER dans le *Figaro* :

La crise de Genève est grave, elle secoue des artifices, dissipe des illusions, fait apparaître des forces sous la draperie. Nous ne pensons pas qu'aucun homme, préférant la paix réelle et constructive, aux représentations banales du théâtre pacifiste, puisse s'en plaindre ou s'en alarmer. Si l'on veut améliorer le sort des peuples, ce ne sont pas de vains souffles d'éloquence ou des formules verbales qu'il s'agit d'accorder, ce sont des forces qu'il faut ajuster et mettre en harmonie. Le conflit de Genève qui

nous montre une Europe vivante et en éveil nous inquiète moins, pour l'avenir même de la paix, que ne ferait une Europe vouée à d'hypocrites bénédictions.

La Société des Nations est en émoi. Elle aurait tort de se plaindre de ce qui lui arrive, puisque, pour la première fois, elle va éprouver sa vraie valeur et prendre conscience de l'immensité de ses ambitions en même temps que de ses défauts originels.

Société des Nations : ces trois mots impliquent tous les problèmes. Est-ce l'esprit de *société*, supranational, ou l'esprit des *nations*, particulariste, qui prévaudra? Si c'est l'esprit des nations, il est clair que les nations se grouperont à Genève comme ailleurs, suivant la loi de l'équilibre et qu'il n'y aura rien de changé au monde. Tant que la France et l'Angleterre étaient les parties maîtresses, au débat, la loi de l'équilibre ne jouait qu'à travers mille détours et ménagements. Du jour où l'Allemagne arrive, cette loi joue brutalement. Le phénomène sera bien plus sensible encore quand la Russie viendra.

Les vieux jeux de l'équilibre européen avaient leurs inconvénients. A Genève, nous risquons de voir s'y ajouter les inconvénients du parlementarisme et de la politique pure.

Déjà on s'y dispute les « sièges permanents » comme ailleurs on se dispute des portefeuilles de ministres. On y créera, n'en doutons pas, sous une forme ou sous une autre, des sous-secrétariats d'Etat pour nations jeunes et remuantes.

Genève tend à devenir un cercle international de parlementaires galonnés et rentés. Que voulez-vous que ces hommes fassent sinon de la politique pure? Comment voulez-vous qu'ils conçoivent la vie du monde autrement que sous l'aspect de groupes, de partis, d'intrigues?

La politique pure, voilà le grand danger que court la Société des Nations, voilà par où elle risque de périr. Car la politique pure ne crée rien, mais divise; elle ne correspond ni aux nécessités ni aux appels du monde moderne. La Société des Nations ne peut vivre et grandir qu'en s'acheminant des problèmes techniques ou matériels vers les problèmes de politique, et non en suivant la voie inverse.

Voyez la nature de l'erreur que vient de commettre l'Allemagne, exactement la même erreur qui l'a conduite à la guerre. Elle arrive à Genève avec des atouts techniques et économiques; elle n'a qu'à prendre sa place, jouer patiemment ses atouts et attendre. Au lieu de cela, elle pose tout de suite et brutalement la question politique, la question de prestige. Pourquoi? Parce qu'elle est représentée à Genève par des politiciens contraints de jouer en considération, non de l'intérêt général de l'Allemagne, et moins encore de l'avenir de l'Europe, mais de la politique intérieure du Reich.

On demande : que vaut Locarno? Tant que les traités dépendront de l'application qu'en feront des politiciens soumis eux-mêmes aux poussées d'opinions intérieures, variant avec les circonstances et avec les instincts collectifs, ils n'offriront pas plus de garanties que dans le passé.

La crise présente peut être féconde, si elle révèle aux dirigeants de la Société des Nations qu'une telle institution n'a de chance de vie, pour longtemps, qu'à l'écart de la politique pure.

## FRANCE

### Le sort du franc

*D'après un article du professeur Ch. Saroléa : La bataille du franc et le danger que court la France dans The English Review de février 1926.*

Plus que jamais, les institutions républicaines et parlementaires de France sont mises à l'épreuve. Depuis l'armistice, les difficultés de la France sont incessantes : reconstruction des régions dévastées aux dépens de la nation victorieuse; problème des réparations allemandes; pacte de sécurité sans sécurité; troubles religieux en Alsace-Lorraine; occupation puis évacuation de la Ruhr; dettes aux Puissances étrangères devant être payées par un trésor vide; une petite guerre en Syrie, une grande guerre au Maroc, bref les difficultés ne cessent de se succéder. C'est en vain que le peuple français a fait appel aux hommes censés être « forts » l'un après l'autre : à Clémenceau, à Millerand, à Poincaré, à Caillaux enfin,

l'homme le plus cordialement détesté de France. Tous ont échoué, l'un après l'autre. Et voilà que le pays est aujourd'hui dans les affres d'une catastrophe financière. Le danger qui assombrissait l'horizon depuis des années est présent et réel : la France a à faire face non seulement à la perspective d'une banqueroute, mais aussi à celle d'une lutte des classes désespérée.

Lorsqu'une monnaie dégringole et lorsque cette dégringolade a pris, semble-t-il, un caractère définitif, le moment arrive inévitablement où les méthodes employées pour l'arrêter ne font plus que l'accélérer et où tous les arguments servant à justifier pareille politique ne font plus que tourner dans un cercle vicieux.

C'est ainsi que les patriotes auront beau démontrer que l'intérêt même des citoyens leur commande, en présence d'une pareille menace, de sacrifier une partie de leur fortune pour sauver le reste : le citoyen égoïste ne s'en dira pas moins qu'il n'a besoin de se prêter à aucun sacrifice, que s'il réussit à mettre son argent à l'abri à l'étranger, il sauvera toute sa fortune.

C'est ainsi que, en théorie, tout homme ayant le sentiment du devoir doit économiser, lorsque sa patrie est confrontée par une crise financière, pour augmenter le capital dont pourrait disposer son gouvernement. Mais l'égoïste prétend dépenser son argent de suite et, à son point de vue purement personnel, il n'a pas tort, puisque l'argent mis de côté par un Français patriote et prudent en 1918 ne vaut aujourd'hui qu'un cinquième de ce que cet argent valait alors. Aussi arrive-t-il souvent que, au moment même où une nation aurait besoin de faire appel à toutes ses ressources, elle éprouve l'irrésistible tentation de dilapider de façon extraordinaire son avoir. Résultat : la démoralisation et la corruption du peuple font presque inévitablement cortège à la ruine financière.

Pour comprendre la situation française, commençons par rejeter toute pseudo-analogie entre la situation française et britannique. C'est ainsi qu'il n'y a rien de commun entre le mal financier français et le chômage qui sévit en Angleterre. Les causes de celui-ci sont surtout économiques, il est une des conséquences de la guerre, il était à peu près inévitable, et aucun gouvernement ne saurait en porter la responsabilité. Les causes de la chute du franc ne sont pas, au contraire, d'ordre économique, et la débâcle eût facilement pu être évitée.

Économique, le problème du franc eût pu être résolu il y a longtemps déjà. Car la France n'est pas ruinée, et la classe agricole notamment est plus prospère qu'elle ne l'a été avant la guerre.

Pourquoi donc le ministre français des Finances n'a-t-il pu extraire de cette classe prospère assez d'impôts pour équilibrer le budget ?

Pour diverses raisons, dont chacune est, à la fois, morale et politique.

1. Depuis l'armistice, toute la politique fiscale des gouvernements français qui se sont succédés a été dominée par cette illusion sinistre d'une indemnité allemande, illusion qui a constitué un obstacle insurmontable à toute politique financière saine. « C'est le Boche qui paiera » : cette riposte n'a cessé de justifier toutes les extravagances.

2. Un État agricole — comme l'est en majeure partie la France — est, par tempérament, bien plus réfractaire aux contributions qu'un État industriel. C'est ainsi que dans la Rome impériale, tout le poids des contributions retombait sur les *curiales* ou classe moyenne.

Déjà sous la monarchie française, un gouvernement despotique s'était vu, en désespoir de cause, obligé de confier le prélèvement des impôts aux fermiers généraux, fonctionnaires odieux, mais d'une nécessité absolue pour l'ancien régime.

L'agriculteur français semble avoir, pour économiser, des capacités presque infinies ; seulement, il économise non pour payer ses impôts, mais pour acheter une vache ou un terrain. Rappelons d'ailleurs que, du point de vue étymologique, *cattle* et *cheptel* sont le même mot que *capital* ; que *pecus* était la *pecunia* du paysan romain.

3. A supposer même que l'État français ait pu obliger les paysans à acquitter leurs impôts, il ne possède pas le mécanisme compliqué nécessaire pour l'application de sa nouvelle politique fiscale. Pareil mécanisme ne saurait être improvisé dans un moment de crise.

4. Il n'existe pas de gouvernement français assez fort ou assez stable pour recourir à des mesures impopulaires. Aucun gouverne-

ment démocratique n'est prêt à se suicider politiquement.

5. On répondra : la menace de la banqueroute aurait dû ouvrir les yeux à Jacques Bonhomme. Mais c'est que Jacques Bonhomme ne se croit pas directement menacé ; bien plus, il s'imagine qu'une banqueroute nationale lui permettra de faire des affaires d'or. Ne restera-t-il pas maître de la situation ? Lorsqu'il y a une crise, l'agriculture ne triomphe-t-elle pas généralement de l'industrie, et le village de la ville ? A l'époque des assignats, des milliers de paysans n'achetaient-ils pas un acre de terrain en le payant de quelques poulets ?

Les principales causes de la débâcle du franc et des troubles financiers du gouvernement français sont donc, de toute évidence, d'ordre plutôt politique et moral qu'économique. De même, il peut être prouvé que les conséquences en seront bien plus sérieuses dans le domaine de la vie politique que dans celui de la vie économique du pays. Une banqueroute nationale aurait, tout d'abord, cet effet d'anéantir virtuellement une classe entière : celle des rentiers, cette colonne vertébrale du peuple français. C'est la classe qui, pour des motifs d'ordre patriotique a placé, dans les emprunts de guerre des millions ; c'est elle qui fournit les centaines de milliers de fonctionnaires vivant de leur maigre traitement ; c'est elle qui constitue cette armée de petits commerçants dont l'activité serait surtout paralysée par la dépréciation du franc.

De par une telle catastrophe, la partie de la population qui mène la lutte contre la société deviendrait de beaucoup plus forte, d'autant plus que, depuis l'armistice, elle a déjà trouvé beaucoup de recrues au sein des trois millions et demi d'étrangers ayant immigré en France.

Notons encore ce fait que non seulement le parti socialiste est devenu bien plus fort, mais qu'il est aussi devenu beaucoup plus extrémiste. Lisez *l'Humanité* d'avant-guerre, celle de Jaurès, et celle d'aujourd'hui qui est aux ordres de Moscou ; et jugez.

Il est tout bonnement incroyable que MM. Painlevé, Herriot et Briand aient, pour gouverner, fait appel au parti socialiste français. Ce parti ne veut pas le relèvement du franc pour l'excellente raison que la débâcle du franc détruirait cette classe bourgeoise que les socialistes cherchent depuis si longtemps à abattre. Voilà pourquoi M. Léon Blum, ce politicien si intelligent, veut l'impôt sur le revenu. Car à la suite d'un tel impôt, les deux tiers des capitaux français quitteraient le pays, l'impôt sur le tiers restant servant à réaliser des réformes communistes qui donneraient le coup de grâce à la société capitaliste.

Rien d'étonnant, dès lors, si aux yeux de beaucoup de Français, la situation semble presque désespérée.

Les prédictions lugubres de M. J. Bainville et d'autres pessimistes peuvent pourtant ne pas se réaliser. Car les ressources de la France sont sans limites, et il est permis d'espérer que les finances françaises peuvent être sauvées, si le peuple se résigne aux sacrifices nécessaires. Mais les optimistes eux-mêmes estiment un changement complet du régime politique existant nécessaire. Une minorité agressive veut le retour du Roi. Une partie bien plus nombreuse de l'opinion demande un dictateur. Mais où est le dictateur ou le Roi ? Clémenceau est un octogénaire, et le Mussolini français n'existe pas.

Rien d'étonnant, dès lors, si des millions de Français suivent de jour en jour, anxieux, les fluctuations de leur monnaie. Mais si un désastre éclate, il y aura d'autres nations impliquées. Le relèvement économique de la Grande-Bretagne sera certainement entravé par la débâcle du franc. Elle perdra en France un de ses meilleurs débouchés. Les Français lui vendront toujours des produits, mais ne lui en achèteront plus. Toutes aussi sérieuses seront les conséquences politiques et sociales. L'Angleterre se ressentirait certainement d'une révolution nouvelle éclatant à ses portes. Si la bataille du franc, cette nouvelle bataille de Verdun, pour parler comme M. Painlevé, est perdue, le parti de la loi et de l'ordre sera écrasé. La révolution mondiale poursuivra sa marche incessante ; la bourgeoisie française en sera la principale victime ; la Russie bolchéviste le principal vainqueur.

Toute demande de changement d'adresse  
doit être accompagnée d'un franc  
en timbres-poste.

## PALESTINE

### Le Sionisme

D'après un article du général F. H. Tynell : Le Sionisme et la Palestine, dans *The Asiatic Review*, de janvier 1926.

Jadis, alors que la religion était le facteur le plus puissant du domaine politique, le Juif se contentait de sa foi aveugle dans les promesses de ses prophètes, lesquels avaient prédit la rédemption d'Israël par le Messie et son retour dans le pays que Jéhovah lui avait donné. Mais, graduellement, les concepts politiques et nationaux prirent la place de ceux de la religion. « Le monde moderne », pour parler comme M. Léonard Stein, auteur du livre *Zionism*, était devenu un monde de nations luttant pour devenir des Etats : un monde d'Etats qui déclaraient de plus en plus catégoriquement être des nations homogènes ; un monde, dans lequel affiliations politiques, races, langues, croyances luttaient les uns contre les autres, en qualité de critères des nationalités. »

Le nationalisme juif en a conclu, *primo*, que, dans un pareil monde, les Juifs ne pourraient être que des citoyens de second ordre tout au plus ; *secundo* : que — inversement — nation, ils constituaient déjà un Etat embryonnaire.

Les Juifs changèrent, dès lors, l'attitude expectante avec laquelle ils avaient envisagé l'éventualité d'un retour en Palestine et substituèrent des tentatives de coopération active aux intentions divines. Le mouvement antisémite qui commença à se développer en Allemagne à partir de 1880 et les pogroms russes et roumains qui poussèrent les Juifs à émigrer de l'Est européen en Amérique donnèrent au Sionisme une puissante impulsion. Le premier congrès sioniste, présidé par Herzl, eut lieu, en août 1897, à Bâle et se perpétua sous la forme de l'organisation sioniste.

Le sioniste de ce temps-là était un idéaliste qui, de propos délibéré, s'exposait à être tourné en ridicule et à rester incompris. Pour le Juif émancipé, il était un enfant terrible. Pour le Juif réformateur, il n'était pas seulement incommode : il menaçait des valeurs spirituelles qui, aux yeux de ce Juif, avaient beaucoup de prix. Le Juif ultra-orthodoxe le regardait à peu près comme un impie, qui voudrait présomptueusement forcer la main au Tout-Puissant. Les hommes d'affaires l'envisageaient comme un visionnaire poursuivant une chimère. Voilà ce qu'il en coûta aux sionistes d'avoir devancé leur époque !

En 1903, le gouvernement britannique offrit, sur l'initiative de Joseph Chamberlain, à l'organisation sioniste six mille milles carrés en Afrique orientale anglaise. L'« exécutive » sioniste y envoya une commission qui en rapporta des conclusions plutôt décourageantes. Les sionistes russes, qui étaient à la base du mouvement, continuaient à opiner véhémentement pour la Palestine. Ce fut aussi l'opinion émise par le second congrès sioniste.

Là-dessus, on commença à négocier avec le Sultan, à l'effet d'acheter la Palestine purement et simplement. Sa Majesté en demanda un prix tel qu'on ne parvint pas à s'entendre. Abdul Hamid II déposé, les Jeunes Turcs se montrèrent tout aussi peu traitables. Il fallut changer de tactique.

Modifiant leur projet primitif, les sionistes se décidèrent à coloniser la Palestine, y créant un foyer national juif à côté de la population arabe locale, dont, jusque-là, on avait prétendu se passer dans les calculs. Il fallut pourtant la faire entrer en ligne de compte. Sur ce, le onzième congrès, qui s'assembla à Vienne, en 1913, élabora un ambitieux programme de colonisation, lequel comportait l'établissement d'une université hébraïque. Six mille immigrants juifs vinrent se fixer en Palestine dans le courant de douze mois. Une agence sioniste s'installa à Jaffa et s'occupa d'acheter des terres pour les colonies agricoles juives. L'argent ne manquait pas, et de riches Juifs des deux mondes, dont le baron Edmond de Rothschild, subventionnèrent généreusement toute l'entreprise. La Grande Guerre qui éclata sur ces entrefaites arrêta net l'exécution de tous ces beaux projets.

Avec l'apparition sur le sol palestinien des armées britanniques du général Allenby, les espoirs des sionistes et leur activité commencèrent à renaître. Elles eurent pour résultat la fameuse déclaration Balfour, communiquée à Lord Rothschild le 2 novembre 1917, et qui avait la teneur suivante :

« Le Gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement, en Palestine, d'un foyer (*home*) national pour le peuple juif et s'emploiera de tous ses moyens à faciliter la réalisation de ce but. Il est entendu que rien ne sera fait qui pourrait nuire aux droits civils et religieux des communautés non-juives qui existent en Palestine ou aux droits politiques dont les Juifs jouissent en d'autres pays. »

Avant de rendre la déclaration Balfour publique, le Gouvernement britannique s'était assuré du consentement de la France et de l'Italie. Il s'y est depuis scrupuleusement conformé. Ce ne fut pourtant qu'à San Remo, en 1920, qu'il fut définitivement décidé d'octroyer le mandat palestinien à la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que ce pays, considéré « Terre Sainte » par trois religions, pays qui fut durant plus d'un siècle un champ de bataille entre le christianisme et l'islam ; cette pomme de discorde entre monarques catholiques et souverains orthodoxes, entre papes et patriarches, tomba aux mains d'une puissance protestante, qui a fort à faire pour aplanir les différends d'ordre religieux et racique qui constamment surgissent. Un Juif fut nommé gouverneur de la Palestine, la langue hébraïque qui était aussi morte à Jérusalem que le gaélique l'était en Irlande devint langue officielle, au même titre que l'anglais et l'arabe. Cette situation privilégiée est loin d'être du goût de la population arabe (à proprement parler, son origine est très mêlée, mais elle a adopté le nom et la langue des conquérants musulmans des provinces byzantines d'Asie), laquelle comprend les neuf dixièmes des habitants de la Palestine.

Longtemps, le monde païen avait regardé étonné et amusé les sursauts de fanatisme du peuple juif, se prétendant toujours particulièrement chéri de la Divinité, s'insurgeant aujourd'hui contre les légions de Titus, s'assemblant demain derrière les étendards de Barcochebas. Les Romains ont résumé la crédulité juive dans ces deux mots : *Credat Judaeus*, qu'ils appliquaient à tous faits leur semblant impossibles ou entièrement improbables.

La situation changea avec le triomphe du christianisme. La prétention d'Israël d'être un peuple élu fut admise, ses malheurs — malheurs sans précédent — expliqués comme le châtime divin : n'avait-il pas rejeté le Christ-Messie ? Et des théologiens chrétiens ont cité l'endurance montrée par les Juifs, au cours de vingt siècles de persécutions, comme preuve de la protection spéciale qui leur serait accordée par la Providence. Mais cet exemple n'est pas unique. Les Arméniens et les Parsis ont été également arrachés du sol de leurs patries respectives (les premiers, à la honte éternelle des grandes Puissances chrétiennes) et conservent, dans la diaspora, leur langue, leur religion et leur nationalité. Juifs, Parsis et Arméniens ont concentré toute leur énergie sur les questions commerciales et financières et ont acquis, sur la terre d'exil, beaucoup de célébrité comme banquiers et comme négociants, souvent aussi beaucoup de richesses.

Pour en revenir aux premiers d'entre eux, notons que deux millions de livres sterling souscrits par les Juifs riches d'Europe et d'Amérique ont été déjà dépensés à installer des colonies juives sur la terre de Palestine.

Il faut avoir connu celle-ci gouvernée par le Turc, pour se rendre exactement compte de la valeur de l'œuvre que la Grande-Bretagne y a accomplie.

C'est s'appuyant dessus — et cet appui lui est indispensable — que se développe l'effort juif.

La *Mappa Mundi* médiévale qu'on voit sur les murs de la cathédrale de Hereford, nous montre Jérusalem au centre de l'univers. Aujourd'hui, nous n'en croyons rien. Mais, du point de vue spirituel, l'antique cité fascine toujours l'humanité, et ses destinées futures intéressent toujours le monde civilisé.

Dans le développement de celles-ci, le sionisme est indubitablement appelé à jouer un grand, un très grand rôle...

## CATHOLIQUES BELGES

propagez

La revue catholique des idées et des faits

Imp. A. LESIGNE, 27, rue de la Charité, Bruxelles.

# LE GRAND CARDINAL BELGE

par Georges RAMAËKERS  
Préface du R. P. Martial LEKEUX

L'auteur nous donne un livre merveilleux, digne du sujet immortel qu'est la biographie du grand primat. En cette époque d'implacable matérialisme, un livre d'une si haute portée morale est un véritable réconfort pour tous ceux qui, dans l'existence, ont conscience d'une vie spirituelle.

Editions du Salon du Livre

Volume illustré, 250 pages.

9 francs dans toutes les librairies





**MEUBLES — SIÈGES**  
Décoration  
intérieure

—

**Louis De Clerck**  
**BRUXELLES**

48, Rue du Luxembourg

Téléphone 246.35



**COMPTOIR  
D'OPTIQUE**

**Maison BLAISE**

FONDÉE EN 1886

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Lunetterie française et américaine. Exécution rapide  
et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE**



## A la Grande Fabrique

---

Maison fondée en 1877 Téléphone 3003

---

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

---

# E. Esders

**26, Rue de la Vierge Noire, 26  
BRUXELLES**

♦♦

VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES  
ET ENFANTS

♦

Livrées et uniformes. - Vêtements de sports  
et voyages. - Lingerie. - Bonnetterie. -  
Chapellerie. - Ganterie. - Chaussures. -  
Canes. - Parapluies. - Fourrures. - Modes.

# COUVERTS CHRISTOFLE

## ORFÈVRE



**EXIGEZ :** CETTE MARQUE  
ET LE NOM **CHRISTOFLE**

SUCCURSALE DE BRUXELLES  
58, RUE DES COLONIES

TÉLÉPHONE : 177.87

# GASTON PHILIPS & C<sup>ie</sup>

## OPÉRATIONS COURANTES

Exécution des ordres de Bourse au comptant et à terme à Bruxelles, au courtage officiel, et aux Bourses étrangères aux meilleures conditions.

## PAYEMENT DES COUPONS

## PRÊTS SUR TITRES

Souscriptions sans frais à toutes les émissions. — Renseignements sur toutes valeurs cotées et non cotées. — *Verification des ti res.* — *Toutes opérations de banque et de change.* — *Correspondants sur toutes les principales places étrangères.*

## BANQUE ET CHANGE

**RUE MONTOYER, 4, BRUXELLES**

Téléphones : Direction 352 02 Bureaux 3 388 — 319,92  
Adresse télégraph : PHILTON BRUXELLES  
Compte chèques postaux n° 7883

POUR LE NETTOYAGE  
DE VOS APPARTEMENTS! *Employez*

## L'électro MARELLI Aspirateur

à roulements à billes  
Prix : 695 francs

DEMANDEZ-NOUS  
BROCHURE ET  
DÉMONSTRATION  
GRATUITE

BEIRLAEN & DELEU  
14, rue Saint-Christophe  
BRUXELLES

## Décoration

# G. Veraart

25, Place Van Meyel, ETTERBEEK (Bruxelles)

PEINTURE — DÉCOR  
AMEUBLEMENT

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

### FONDS SOCIAL :

100,000 Titres de Capital . . fr. 100,000,000  
100,000 Parts de Réserve . . fr. 250,628,393  
Total . . fr. 350,628,393

### TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 300 villes et localités importantes du pays.

## SALLE MOMMEN

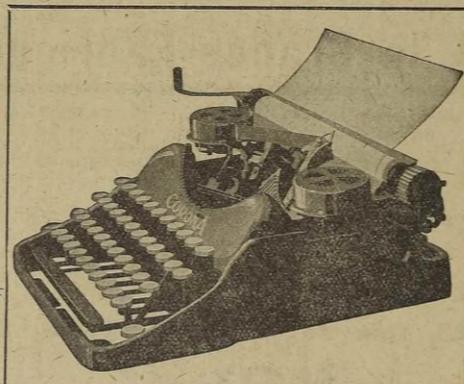
37, rue de la Charité, BRUXELLES

### EXPOSITION PERMANENTE D'ŒUVRES D'ART

MAGASIN de vente de tous les articles pour les Beaux-Arts.

FABRICATION de toiles, couleurs et matériel pour Artistes-Peintres,

SPÉCIALITÉ : Emballage, transport et restauration d'œuvres d'art. — Gardiennat.



## DES IDÉES & DES FAITS...

**Des idées :** Les constructeurs américains de la «CORONA» eurent les premiers l'idée de lancer une machine à écrire légère, donc plus pratique, et l'idée de la pourvoir d'un châssis en aluminium laminé, donc incassable.

**Des faits :** Merveilleusement perfectionnée, la Corona fut adoptée par tous les amis du progrès. Plus de 900.000 Corona sont actuellement en usage dans le monde entier, dont plusieurs milliers en Belgique.

Si vous voulez vous faire une IDÉE précise de la machine à écrire

### CORONA 4

et vous rendre compte du travail qu'elle FAIT, adressez-vous aux

Etablissements O. VAN HOECKE

45, Marché au Charbon BRUXELLES

## Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 20,000,000

Réserves : 26,000,000

### TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques et de Quinzaine

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --

Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres

- - - Coffres-Forts - - -

### BUREAUX DE QUARTIER :

Place Bara, 14, Cureghem.  
Parvis St-Gilles, St-Gilles.  
Place Sainctelette, 26, Mo-  
lenbeek.

Rue des Tongres, 60-62,  
Etterbeek.  
Place Liedts, 18, Schaerbeek  
Rue du Bailli, 79, Ixelles.

## MAISON DU LYNX

34, Rue de la Bourse, BRUXELLES

◆  
Lunetterie  
Optique  
Jumelles  
Baromètres  
◆



◆  
Faces à main  
—  
Articles de luxe  
et  
ordinaires  
◆

Exécution soignée  
des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes

# JGUNTHER

à Rue Thérésienne BRUXELLES

Succurs. 14 R. d'Irenberg  
TÉL: 28386

## Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longue rue Neuve, 107-111 ANVERS

Succursale : Rue Théophile Roucourt, 2 BEROHEM-Jez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit. —  
Comptes à terme. — Comptes de quinzaine. —  
d'épargne. — Location de coffres-forts. etc.

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

## François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES

## Tapis Persans

Visitez la superbe collection de  
Tapis d'Orient

21-22, place Ste-Gudule

## G. CARAKEHIAN

LIBRAIRIE SAINT-LUC

## MAISON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUOO.

26, rue de la Montagne BRUXELLES

Missale romanum. — Breviarum romanum.  
— Livres liturgiques. — Ascetisme. —  
Grand choix de livres de prières et de  
chapelets. — Imagerie religieuse. —  
Cachets de communion.

Typographie — Lithographie. — Reliures.

P. B. P. PETIT-BEURRE P. B. P.

# LAREIN

◆◆ CARRELAGES ◆◆

## J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone B 15911 BRUXELLES Téléphone B 15911

◆◆ REVÊTEMENTS ◆◆

**CHOCOLAT****DU C'ANVERS**LA GRANDE  
MARQUE BELGELa marque qui se trouve sur tous nos  
Gramophones et Disques*C'est le symbole de la suprématie*Demandez nos catalogues et l'adresse  
du revendeur le plus proche.**C<sup>ie</sup> française du Gramophone**

BRUXELLES

171, boulevard Maurice Lemonnier  
65, rue de l'Ecuyer  
42, place de Meir. Anvers.**"NUGGET"  
POLISH POUR CHAUSSURES**

ENCAUSTIQUE

**POLIFLOR**Maison fondée  
en 1878 VAN CAMPENHOUT Frères et Sœurs**François VAN NES Successeur**

13, Rue de la Colline, 13 -- BRUXELLES -- Téléph. : 227.64

TYPOGRAPHIE -- LITHOGRAPHIE -- PAPETERIE -- MAROQUINERIE  
FABRIQUE DE RÉGISTRES -- COPIE-LETTRES  
CHAPELETS -- ARTICLES DE BUREAU -- LIVRES DE PRÊTRES.

Usine électrique : 36 Rue Vanderstraeten, 36, Molenbeek-Bruxelles

LA MAISON DU TAPIS  
**BENEZRA**

41-43, Rue de l'Ecuyer, 41-43 - BRUXELLES

TAPIS D'ORIENT, ANCIENS et MODERNES.  
— MOQUETTES UNIES tous les tons. —  
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS  
— (divers dessins et toutes largeurs). —CARPETTES DES FLANDRES ET AUTRES  
— — (imitation parfaite de l'Orient), — —  
TAPIS D'AVIGNON UNIS ET A DESSINS.*Les prix défient à qualité égale toute concurrence.*

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS

